

COMMUNE D'OLLIOULES
DEPARTEMENT DU VAR
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015 18 heures
 Espace Pierre PUGET – Salle « Jean Moulin »
 2, Place Marius Trotobas

ORDRE DU JOUR

Numéro	Libellé	Rapporteur
Adoption du compte rendu du conseil municipal du 11 Mai 2015		
Marchés Publics		
15/06/1.1	NEANT	
Urbanisme		
D.I.A		
15/06/2.1	Vente par la commune d'une parcelle (CO 146) au chemin de Provence	Mme AUDIGIER
15/06/2.2	Déclassement d'un délaissé de voirie au lotissement les Oliviers rue René Cassin	Mme AUDIGIER
15/06/2.3	Autorisation donnée à M. le Maire de dépôt d'autorisation d'urbanisme pour procéder à des travaux dans des bâtiments communaux	Mme AUDIGIER
15/06/2.4	Autorisation donnée à M. le Maire pour le dépôt d'un permis de démolir d'un pigeonnier rue de la Tour	Mme AUDIGIER
15/06/2.5	Adhésion à l'expropriation de la parcelle BM 324 et acquisition de la parcelle BM 325	Mme AUDIGIER
Finances		
15/06/3.1	a - Attributions de subventions aux associations b - Attributions de subventions aux associations sportives	M. le Maire M. TEYSSIER
15/06/3.2	Approbation du compte de gestion 2014 : budget principal	M. le Maire
15/06/3.3	Approbation du compte de gestion 2014 : budgets annexes	M. le Maire
15/06/3.4	Budget principal : vote du compte administratif 2014	M. HUGUET
15/06/3.5	Service des eaux : vote du compte administratif 2014	M. HUGUET
15/06/3.6	Service des cimetières : vote du compte administratif 2014	M. HUGUET
15/06/3.7	Taxe foncière sur les propriétés non bâties : exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique – Nouvelle délibération	M. le Maire
15/06/3.8	Dégrèvement de 50 % de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs – Nouvelle délibération	M. le Maire
15/06/3.9	Rapport d'activité 2014 du service d'enlèvement des ordures ménagères	M. le Maire
15/06/3.10	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : actualisation tarifaire	M. le Maire
Administration Générale		
Décisions L 2122-22		
15/06/4.1	Stratégies territoriales de sécurité : autorisation de signature	M. THUILIER
15/06/4.2	Modification du règlement de fonctionnement de la structure d'accueil petite enfance La Charmerie	M. EJV
15/06/4.3	Convention pour la mise en place d'un dispositif de secours : fête de l'olivier des 3 & 4 octobre 2015	M. le Maire
15/06/4.4	Règlement communal de collecte des déchets verts	M. HUGUET
15/06/4.5	Convention de dépôt d'œuvres pour la restauration et l'exposition d'objets mobiliers affectés au culte catholique	M. le Maire

15/06/4.6	Convention cadre de formation 2015 avec le CNFPT	M. EJV
15/06/4.7	Commune d'Ollioules : Projet Educatif Territorial relatif aux établissements scolaires	Mme BESSON
Intercommunalité		
15/06/5.1	Adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'extension, la maintenance et la supervision du réseau de radiocommunication TETRA	M. le Maire
15/06/5.2	Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELEC VAR travaux d'effacement rue Fontaine du Rentier (op. n° 1294)	M. OLLAGNIER

A Ollioules le 25 juin 2015

LE MAIRE
Robert BENEVENTI

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/2.1

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel
OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE
BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u> <u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---

**OBJET : Vente par la commune d'une parcelle cadastrée CO n° 146
au chemin de Provence**

Madame Ginette AUDIGIER, adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acheté à Madame DONATI une parcelle de terre, d'une superficie de 367m², située à l'angle du chemin de Provence et de la Rue Romain Rolland afin d'améliorer les conditions d'utilisation cette voie.

A ce jour, les travaux sont réalisés et de ce fait la parcelle n'a plus d'utilité pour la collectivité.

Madame Ginette AUDIGIER propose à l'assemblée de céder cette parcelle qui comprend pour une faible partie le chemin de Provence, appartenant au domaine privé de la commune et desservant uniquement trois propriétés privées.

Un point de regroupement de collecte des déchets ménagers a été installé, pour ces propriétés sur la parcelle communale.

Monsieur et Madame ALESSI, propriétaires riverains de cette parcelle, se sont portés acquéreurs. Le prix de vente a été estimé par France Domaine à 8 441 €, soit 23€ par m².

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, sous réserve que Monsieur et Madame Alessi acceptent de maintenir le point de collecte des déchets.

VU le code général des collectivités territoriales

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. DECIDE de céder la parcelle CO 146 d'une superficie de 367m² à Monsieur et Madame ALESSI sous réserve du maintien, sur cette parcelle, du point de collecte des déchets ménagers
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aliénation de cette parcelle.
3. DIT que l'ensemble des frais de cession seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire
Robert BENEVENTI



Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, sous réserve que Monsieur et Madame Alessi acceptent de maintenir le point de collecte des déchets.

VU le code général des collectivités territoriales

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. DECIDE de céder la parcelle CO 146 d'une superficie de 367m² à Monsieur et Madame ALESSI sous réserve du maintien, sur cette parcelle, du point de collecte des déchets ménagers
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aliénation de cette parcelle.
3. DIT que l'ensemble des frais de cession seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire
Robert BENEVENTI





Division France Domaine
Place Besagne
CS 91409
83056 TOULON CEDEX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7307

Mod. V

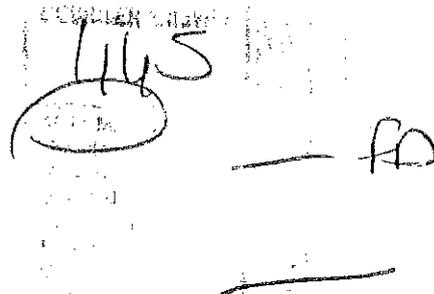
CONTRÔLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE
(Valeur vénale)
(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

15 JAN. 2013

2013-090V0037

Enquêteur : Jean MONARD
Téléphone : 04.94.03.81.76
Télécopie : 04.94.03.81.86
Réception sur rendez-vous.
Courriel : jean.monard@dgfip.finances.gouv.fr



CESSION AMIABLE

1. Service consultant : Commune d'Ollioules
Espace Pierre PUGET
2 Place Marius TROTOBAS
B.P. 108
83191 Ollioules Cedex

Vos références : RB/MS/604

2. Date de la consultation : Reçu le 18/12/2012 Transmis le : 03/01/2013

3. Opération soumise au contrôle : Evaluation de la valeur vénale métrique d'une emprise de surface indéterminée à détacher de la parcelle AP 1021, Rue Romain ROLLAND à Ollioules.

4. Propriétaire présumé : Commune d'Ollioules

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune d'Ollioules

Cadastre – Superficie :

Section	Parcelle	Superficie (ha a ca)	Lieu-dit
AP	1021	3 67	saint Honorat

Nature et Situation : Il s'agit d'un terrain inconstructible, actuellement en friche, supportant trois oliviers dont un ancien traversé par une voie privée asphaltée, pentu pour la majeure partie de sa surface, avec cependant une partie plate sur restanque.

6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers : PLU de la commune d'Ollioules, zone UDa. La parcelle se situe au sein d'un espace boisé classé.

7. Origine de propriété : Non renseignée par le consultant.

8. Situation locative : Non renseignée par le consultant. Evalué en valeur vénale libre.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE : La valeur vénale métrique actuelle arrondie du bien peut être estimée à : **23 €**

10. Observations particulières :

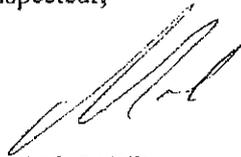
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

A Toulon, le 8 janvier 2013

Pour le *Directeur départemental des Finances Publiques*
l'Inspecteur,



Jean MONARD

© 2013
Tous droits réservés
Régistré à la Mairie de Toulon
N° 123456789
01 23 45 67 89
02 34 56 78 90
03 45 67 89 01
04 56 78 90 12
05 67 89 01 23
06 78 90 12 34
07 89 01 23 45
08 90 12 34 56
09 01 23 45 67
10 12 34 56 78
11 23 45 67 89
12 34 56 78 90
13 45 67 89 01
14 56 78 90 12
15 67 89 01 23
16 78 90 12 34
17 89 01 23 45
18 90 12 34 56
19 01 23 45 67
20 12 34 56 78
21 23 45 67 89
22 34 56 78 90
23 45 67 89 01
24 56 78 90 12
25 67 89 01 23
26 78 90 12 34
27 89 01 23 45
28 90 12 34 56
29 01 23 45 67
30 12 34 56 78
31 23 45 67 89
32 34 56 78 90
33 45 67 89 01
34 56 78 90 12
35 67 89 01 23
36 78 90 12 34
37 89 01 23 45
38 90 12 34 56
39 01 23 45 67
40 12 34 56 78
41 23 45 67 89
42 34 56 78 90
43 45 67 89 01
44 56 78 90 12
45 67 89 01 23
46 78 90 12 34
47 89 01 23 45
48 90 12 34 56
49 01 23 45 67
50 12 34 56 78
51 23 45 67 89
52 34 56 78 90
53 45 67 89 01
54 56 78 90 12
55 67 89 01 23
56 78 90 12 34
57 89 01 23 45
58 90 12 34 56
59 01 23 45 67
60 12 34 56 78
61 23 45 67 89
62 34 56 78 90
63 45 67 89 01
64 56 78 90 12
65 67 89 01 23
66 78 90 12 34
67 89 01 23 45
68 90 12 34 56
69 01 23 45 67
70 12 34 56 78
71 23 45 67 89
72 34 56 78 90
73 45 67 89 01
74 56 78 90 12
75 67 89 01 23
76 78 90 12 34
77 89 01 23 45
78 90 12 34 56
79 01 23 45 67
80 12 34 56 78
81 23 45 67 89
82 34 56 78 90
83 45 67 89 01
84 56 78 90 12
85 67 89 01 23
86 78 90 12 34
87 89 01 23 45
88 90 12 34 56
89 01 23 45 67
90 12 34 56 78
91 23 45 67 89
92 34 56 78 90
93 45 67 89 01
94 56 78 90 12
95 67 89 01 23
96 78 90 12 34
97 89 01 23 45
98 90 12 34 56
99 01 23 45 67
00 12 34 56 78

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/2.2

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Héliène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE</u> : OUI	<u>POUR</u> :	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>

OBJET : Déclassement d'un délaissé de voirie, Lotissement les Oliviers, rue René Cassin

Madame Ginette AUDIGIER, adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que le parking du lotissement les Oliviers a fait l'objet d'une procédure de classement dans le domaine public communal.

Cependant, une partie de ce parking, située en contrebas, n'est pas utilisable puisqu'il est inaccessible par la voie publique, le seul accès possible se fait par des propriétés privées.

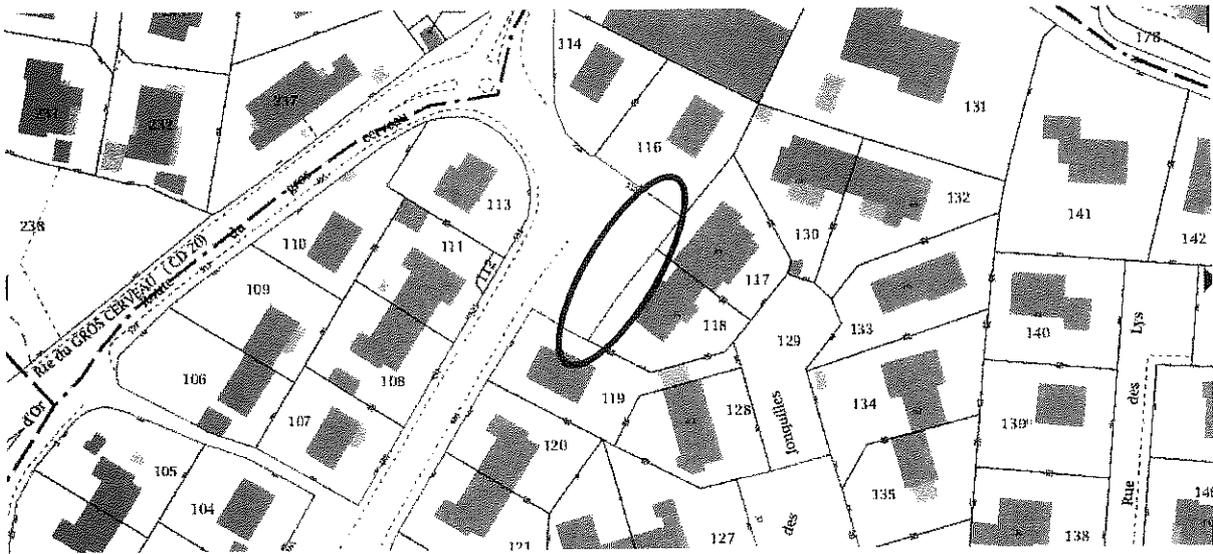
Cette partie, désaffectée, ne présente donc pas d'intérêt pour la collectivité en tant que parking communal. Ainsi désclassée, cette partie du parking sera intégrée dans le domaine privé de la commune afin d'être cédée aux riverains.

Madame Ginette AUDIGIER propose donc de déclasser cette partie, d'une superficie de 179 m², et de la transférer dans le domaine privé de la commune.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Extrait Cadastral



104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/2.3

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer des autorisations d'urbanisme pour procéder à des travaux dans des bâtiments communaux

Madame Ginette AUDIGIER, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que des travaux doivent être effectués dans plusieurs bâtiments communaux :

- L'immeuble sis 2 rue Edouard Branly, la Commune envisage la réfection de la toiture.
- L'immeuble sis 3354 Route départementale N8, les volets sont en très mauvais état et doivent être remplacés, des aménagements sont à réaliser pour l'installation de la maison d'assistantes maternelles.
- L'immeuble sis 1 rue Marceau, la commune envisage la réfection complète de l'immeuble et la création de 3 logements.
- L'immeuble communal au 2, place Trotobas (Espace PUGET) pour la réfection complète de la toiture.

Ces travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme, et à ce titre, Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil, à déposer ces demandes.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

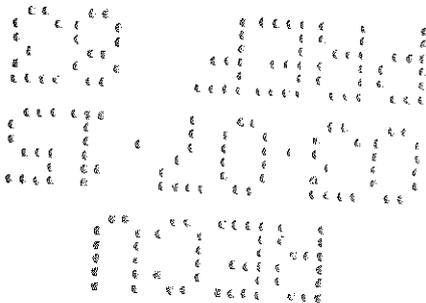
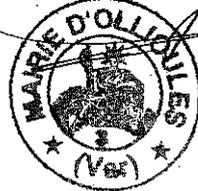
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que les travaux envisagés sont soumis à autorisation d'urbanisme,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la Commune, les autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux envisagés aux 2 rue Branly, 3354, route départementale N8, 1 rue Marceau et 2, place Trotobas.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/2.4

SEANCE DU 29 JUIN 2015
L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THULLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u> <u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---

OBJET : Démolition d'un pigeonnier, autorisation de déposer un permis de démolir

Madame Ginette AUDIGIER informe l'assemblée de la présence d'un pigeonnier sur la parcelle CN 320, propriété de la commune.

Ce pigeonnier, en très mauvais état menace de tomber, il serait souhaitable de procéder à sa démolition pour en sécuriser son environnement immédiat.

Il convient par la présente d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

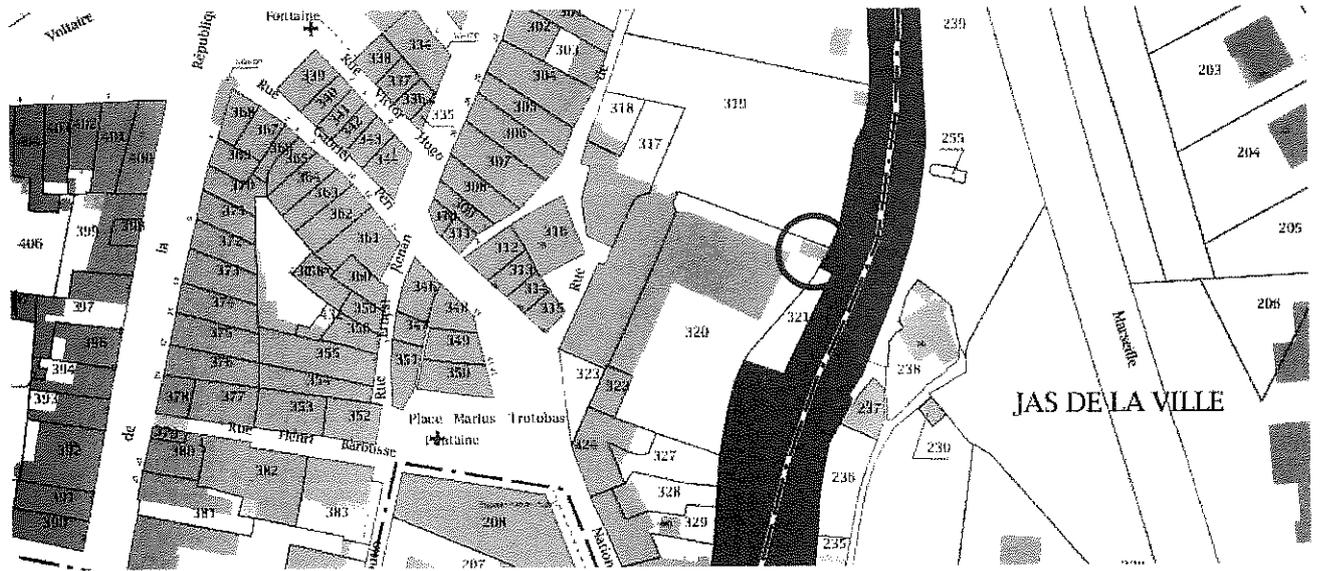
OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour le pigeonnier, sur la parcelle CN 320.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



Extrait Cadastral



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/2.5

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE</u> : OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Adhésion à l'expropriation de la parcelle BM 324 et acquisition de la parcelle BM 325

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suivant l'ordonnance d'expropriation du 27 octobre 2010, la parcelle BM 324 d'une superficie de 1m² est expropriée au profit de TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.

Cette parcelle est la propriété du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble chemin de la Coopérative à Ollioules, dont la commune fait partie. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à l'expropriation.

De plus, TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, propriétaire de la parcelle BM 325 propose au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble chemin de la Coopérative à Ollioules d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 8m² et d'y consentir une servitude pour permettre la réalisation d'un mur de soutènement, l'entretien de ce mur sera aux frais exclusifs de TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cette parcelle en qualité de copropriétaire.

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.1.a

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Attributions de subventions aux associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur diverses attributions de subventions aux associations.

o **Subventions exceptionnelles – 025/6574**

Comité Communal des Feux de Forêts	135,00 €
- Echos d'Art	4 500,00 €
- Expression Musicale Ollioulaise Festival BRASSENS	1 200,00 €

o **Subventions aux C.I.L – 8223/6574**

- C.I.L Campourri-Montauban Acquisition d'un broyeur à végétaux (M. TOMASINO)	300,00 €
- C.I.L Campourri-Montauban Acquisition d'un broyeur à végétaux électrique (M. VENTRE)	98,60 €
- C.I.L Campourri-Montauban Acquisition d'un broyeur à végétaux thermique (M. VENTRE)	300,00 €

- C.I.L Est Ollioulais Acquisition d'un broyeur à végétaux (M. GASQUY)	100,00 €
- C.I.L Est Ollioulais Acquisition d'un broyeur à végétaux (Mme AUDIBERT)	137,80 €
- C.I.L de Faveyrolles Travaux de réfection chemin de la Reynaude	7 628,00 €
- C.I.L de la Tourelle Achat d'une moto pompe (M. MECQUET)	79,00 €
- C.I.L de la Tourelle Acquisition d'un broyeur à végétaux (M. DUBUT)	81,77 €
- C.I.L Collines d'Ollioules Acquisition d'un broyeur à végétaux (M. ZERBI)	100,00 €
o Subventions socio-culturelles – 331/6574	
- Association pour le développement des soins palliatifs du Var (SP Var)	150,00 €

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

APPROUVE les attributions de subventions énoncées ci-dessus.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



LE MAIRE

LE MAIRE

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.1.b

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET*,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

* Mme CREVET sort de la salle et ne participe pas au vote

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Attributions de subventions aux associations sportives

Monsieur Robert TEYSSIER, adjoint au Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur diverses attributions de subventions aux associations sportives validées en commission des sports du 15 juin 2015.

<u>Subventions sportives :</u>	
- Union Sportive Ollioulaise Foot	21 000 €
- Volley Ball Ollioulais	6 000 €
- KIMBAD Badminton	2 200 €
- Vélo Club Ollioulais	2 500 €
- Ski club	1 000 €
- Groupe Spéléologique Ollioulais	1 400 €
- GODASSE BAGNADO	2 200 €
- DOJO Judo	800 €
- CAMO Arts martiaux	2 300 €
- CAMOV Arts martiaux	1 000 €
- ARC Ollioulais	2 000 €
- Boule Bombée Ollioulaise	1 500 €
- Tennis Municipal Ollioulais	1 760 €
- Union Nationale Sportive Scolaire Eucalyptus	880 €
- La Maquisarde	1 500 €
- Rugby Club Ollioulais	10 000 €

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.2

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

VOTE : UNANIMITE : NON	POUR : 28	CONTRE(S) :
ABSTENTION(S) : 4		BLANC(S) :

OBJET : Approbation du compte de gestion 2014 : budget principal

Le CONSEIL MUNICIPAL, après rappel des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et des décisions qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, du compte de gestion dressé par monsieur le Receveur, accompagné des états du développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer, et des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte de gestion de l'exercice 2014 qui a été présenté en commission des finances le 22 juin 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les deux sections budgétaires du budget principal.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

4. Actant la reprise d'une écriture de 2011 concernant la régularisation d'intérêts capitalisés pour 9 723,59 €.

DECLARE que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2014 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'MAIRIE D'OLLIOLE' at the top and '(Ver)' at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and a shield below, which is partially obscured by a handwritten signature.

© 2014

© 2014

© 2014

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10200 - COM OLLIOULES

Exercice 2014

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	2 655 690,14	0,00	3 483 017,08	21 707,51	6 160 414,73
Fonctionnement	4 908 550,82	4 698 827,23	3 444 792,28	-15 975,32	3 638 540,55
TOTAL I	7 564 240,96	4 698 827,23	6 927 809,36	5 732,19	9 798 955,28
II - Budgets des services à caractère administratif CDE OLLIOULES					
Investissement	31 431,10	0,00	0,00	-31 431,10	0,00
Fonctionnement	-6 251,73	0,00	0,00	6 251,73	0,00
Sous-Total	25 179,37	0,00	0,00	-25 179,37	0,00
TOTAL II	25 179,37	0,00	0,00	-25 179,37	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial CAVEAUX - OLLIOULES					
Investissement	39 717,33	0,00	78 755,49	0,00	118 472,82

Dissolution de la CDE Délib du 02/06/2014 n°14/06/2014 visa de la préfecture du 05/06/2014
 Certificat administratif du 28/10/2014 transférant les biens de la CDE vers l'actif du budget de la commune 10200.

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.3

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> NON	<u>POUR :</u> 28	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u> 4		<u>BLANC(S) :</u>

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2014 : budgets annexes

Le CONSEIL MUNICIPAL, après rappel des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et des décisions qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, des comptes de gestion dressé par Madame le Receveur, accompagné des états du développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, au passif, des restes à recouvrer, et des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes de gestion de l'exercice 2014 qui ont été présentés en commission des finances le 22 juin 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Statuant sur la clôture du budget de la Caisse des Ecoles.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10200 - COM OLLIOULES

Exercice 2014

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	2 655 690,14	0,00	3 483 017,08	21 707,51	6 160 414,73
Fonctionnement	4 908 550,82	4 698 827,23	3 444 792,28	-15 975,32	3 638 540,55
TOTAL I	7 564 240,96	4 698 827,23	6 927 809,36	5 732,19	9 798 955,28
II - Budgets des services de caractère administratif CDE OLLIOULES					
Investissement	31 431,10	0,00	0,00	-31 431,10	0,00
Fonctionnement	-6 251,73	0,00	0,00	6 251,73	0,00
Sous-Total	25 179,37	0,00	0,00	-25 179,37	0,00
TOTAL II	25 179,37	0,00	0,00	-25 179,37	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial CAVEAUX - OLLIOULES					
Investissement	39 717,33	0,00	78 755,49	0,00	118 472,82

Dissolution de la CDE Délib du 02/06/2014 n°14/06/3.9 visa de la préfeture du 05/06/2014
 Certificat administratif du 28/10/2014 transférant les biens de la CDE vers l'actif du budget de la commune 10200.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22004 - CAVEAUX - OLLIIOULES

		Exercice 2014			
	RESULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services					
Caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services					
à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX - OLLIIOULES	39 717,33	0,00	78 755,49	0,00	118 472,82
Investissement	69 900,70	60 900,70	89 748,09	0,00	98 748,09
Fonctionnement	109 618,03	60 900,70	168 503,58	0,00	217 220,91
TOTAL III	109 618,03	60 900,70	168 503,58	0,00	217 220,91
TOTAL I + II + III	109 618,03	60 900,70	168 503,58	0,00	217 220,91

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.4

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> UNANIMITE : NON ABSTENTION(S) : 4	<u>POUR :</u> 28	<u>CONTRE(S) :</u> BLANC(S) :
--	-------------------------	--

OBJET : Budget principal : vote du compte administratif 2014

Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint au Maire propose à l'assemblée une présentation de projet de compte administratif pour l'exercice 2014 du budget principal de la commune d'Ollioules.

Il convient de préciser que ce compte administratif intègre la reprise des résultats de la Caisse des Ecoles dont la dissolution a été actée.

Ces résultats sont constitués en investissement d'un excédent de 31 431,10 € et d'un déficit en fonctionnement de 6 251,73 €. Ainsi, le résultat 2013 affecté en section de fonctionnement au BS de 200 000 € est corrigé du déficit de 6 251,73 € pour un excédent effectivement repris au CA 2014 de 193 748,27 €.

Enfin, une divergence de résultat apparaît entre le compte de gestion de Monsieur le Receveur et le compte administratif de la commune du fait de la demande du Trésor Public de procéder à une régularisation d'ordre non budgétaire en balance d'entrée de 9 723,59 € qui concerne des frais sur emprunt réalisé en 2011 (intérêts capitalisés).

Une présentation synthétique des résultats 2014 est ci-après proposée :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture 2013	2 655 690,14	4 908 550,82
Part affectée à l'investissement		4 708 550,82
Régularisation emprunt 2011		- 9 723,59
Part affectée à l'investissement après régularisation		4 698 827,23
Résultat de l'exercice 2014	3 483 017,08	3 444 792,28
Résultats Caisse des Ecoles repris	31 431,10	- 6 251,73
Excédent repris		200 000,00
Régularisation emprunt	- 9 723,59	
Résultat de clôture 2014	6 160 414,73	3 638 540,55
Restes à réaliser 2014	D 1 066 410,00 R 831 100,00	-
Résultat de clôture après RAR	5 925 104,73	3 638 540,55

Reprise de l'assainissement

Excédent d'assainissement d'origine	726 157,86	90 437,44
Excédent cumulé reversé à TPM au 31.12.2014	484 556,19	88 014,31
Excédent d'assainissement intégré au résultat 2014	241 601,67	2 423,13

Après cet exposé complet sur les résultats de l'exercice qui sont en totale conformité avec les résultats repris par anticipation lors du vote du budget primitif 2015, il est proposé un examen, section par section, des principaux flux de dépenses et recettes.

• La Section d'Investissement

- En dépenses

L'exercice 2014 confirme la volonté d'un fort niveau de dépenses d'équipement brut (investissements structurants). Les principales réalisations sont récapitulées ci-après :

- Travaux au cimetière Central	51 302 €
- Ecole de la Castellane : études	85 991 €
- Extension locaux restaurant scolaire	36 225 €
- Acquisition Ste Geneviève (850 000 €)	732 950 €
- Situation de travaux stade de la Castellane	231 273 €
- Travaux sur logements sociaux	596 917 €
- Acquisition HERMITTE	215 571 €
- Fonds de concours pluvial RD 206	150 000 €
- Acquisition DEROIRE	342 235 €
- Travaux divers de voirie	267 613 €
- Aménagement de la Castellane	1 098 719 €

- En recettes

- TLE & taxe d'aménagement	819 261 €
- FCTVA remboursement TVA	802 623 €
- Amendes de police	84 704 €

A ces recettes fiscales s'ajoutent diverses subventions :

- Subventions & fonds de concours de TPM	351 285 €
- Région	423 185 €
- Département	297 500 €

Il s'agit d'un niveau de recettes important qui devrait tendanciellement être à la baisse à compter de 2015.

En sus de ces recettes, sont constatés en 2014 :

- o Le dernier versement de TPMA de 1 462 700 € au titre de la cession de foncier
- o Un excédent de fonctionnement capitalisé important de 4 708 550 € avant régularisation.

Sur ces bases et avec un bon niveau de dépenses d'équipement brut, l'excédent de clôture avant les Restes à Réaliser apparaît confortable et supérieur à 6 160 K€.

• La Section de fonctionnement

Cette section subit une double pression qu'il convient de maîtriser.

- ⇒ La baisse de la DGF allouée par l'Etat (- 125 K€)
- ⇒ Un poste de dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement à rationaliser ...

En 2014, le poste de dépenses a été maîtrisé globalement permettant de dégager une bonne épargne.

- En dépenses

De 2013 à 2014 certaines évolutions sont à noter.

- + 4,1 % sur les charges à caractère général (chapitre 011) avec :
 - + 14 000 € d'électricité
 - + 14 000 € de petites fournitures
 - + 159 000 € de contrat de prestations de services
 - + 24 000 € de primes d'assurance

Avec quelques baisses :

- 11 000 € de consommables informatiques
- 44 000 € de location de mobilier
- 31 000 € de frais d'actes et contentieux
- 11 000 € de frais pour fêtes et cérémonies
- 19 000 € de frais d'affranchissement
- 21 000 € de taxes foncières

- + 53 000 € sur les dépenses de personnel qui augmentent en 2015 du fait notamment du coût des remplacements.
- + 222 000 € sur les dotations et subventions versées dont 188 500 € pour la subvention ERILIA (logements sociaux Fontaine du Rentier). Ce poste a été globalement stabilisé (+ 1,46 %).

Les charges financières (intérêts payés) sont en baisse de 15 000 € (chapitre 66).

- En recettes

Au chapitre 013 : les remboursements de rémunération sont en baisse de 16 000 € par rapport à 2013 et conformes au BP 2014.

Au chapitre 70 : ces produits d'exploitation (régies) augmentent par rapport à 2013 de 25 000 €, soit + 4,63 %.

Au chapitre 73 : ce chapitre majeur, fiscal est en légère hausse après correction liée à des droits de mutation importants reçus en 2013. Hors droits de mutation, ce poste évolue de 2,8 % et concerne notamment les impôts locaux et la TEOM.

Au chapitre 74 : ce poste de dotations et subventions qui concerne notamment la DGF est en baisse de 50 000 € malgré la diminution de notre Dotation Forfaitaire de 125 000 €. Ceci est dû notamment à notre éligibilité à la DSU en 2014 (+ 66 000 €).

Au chapitre 75 : ce poste qui concerne notamment les loyers perçus par la Ville est stabilisé en 2014.

Au chapitre 77 : le niveau de recettes exceptionnelles est maintenu de 2013 à 2014 à un niveau de 177 000 €.

Le compte administratif 2014 proposé à l'assemblée confirme la volonté de maintenir, à qualité de service constant, un niveau de dépenses d'équipement brut important conjugué à une épargne forte sans recours à l'endettement. Ce budget ponctue un cycle et ouvre une période 2015 et les années suivantes, aux contraintes externes majeures.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé fait en séance relatif au Compte Administratif de l'exercice 2014,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 22 juin 2015,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

APPROUVE le compte administratif 2014 présenté chapitre par chapitre.

Jean-Michel HUGUET
1^{er} adjoint au Maire



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.5

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE</u> : NON	<u>POUR</u> : 28	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S)</u> : 4	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Service des Eaux : vote du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HUGUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire, après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014, après examen en commission des finances du 22 juin 2015 propose le compte administratif 2014 du **service des eaux** récapitulé ci-après.

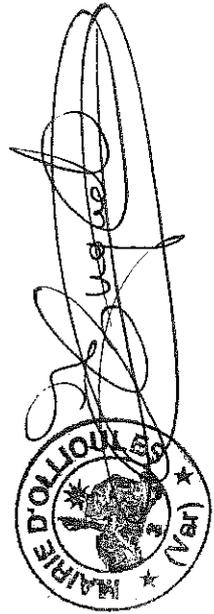


	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION / FONCTIONNEMENT		BUDGET TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
RESULTATS REPORTÉS	-	321 162,91	-	89 491,84	-	410 654,75
OPERATIONS DE L'EXERCICE	282 265,48	241 967,25	196 488,79	341 734,56	478 754,27	583 701,81
TOTAUX	282 265,48	563 130,16	196 488,79	431 226,40	478 754,27	994 356,56
RESULTATS DE CLOTURE	-	+ 280 864,68	-	+ 234 737,61	-	+ 515 602,29
RESTES A REALISER	15 800,00	-	-	-	15 800,00	-
TOTAUX CUMULES	298 065,48	563 130,16	196 488,79	431 226,40	494 554,27	994 356,56
RESULTATS DEFINITIFS	-	+ 265 064,68	-	+ 234 737,61	-	+ 499 802,29

L'ASSEMBLEE,
OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2014 tels que résumés ci-dessus.
2. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
3. CONSTATE, pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

LE PRESIDENT
Jean-Michel HUGUET



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.6

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>

OBJET : Service des Cimetières : vote du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HUGUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire, après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014, après examen en commission des finances du 22 juin 2015 propose le compte administratif 2014 du **service des cimetières** récapitulé ci-après:

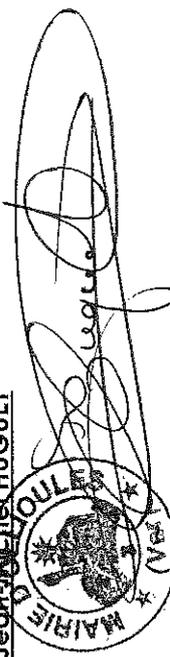
Table with multiple columns and rows of data, likely a financial summary or budget breakdown. The text is very faint and difficult to read.

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION / FONCTIONNEMENT		BUDGET TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
RESULTATS REPORTEES		39 717,33	-	9 000,00	-	48 717,33
OPERATIONS DE L'EXERCICE	7 546,86	86 302,35	26 707,89	116 455,98	34 254,75	202 758,33
TOTAUX	7 546,86	126 019,68	26 707,89	125 455,98	34 254,75	251 475,66
RESULTATS DE CLOTURE	-	+ 118 472,82	-	+ 98 748,09	-	+ 217 220,91
RESTES A REALISER	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	7 546,86	126 019,68	26 707,89	125 455,98	34 254,75	251 475,66
RESULTATS DEFINITIFS	-	+ 118 472,82	-	+ 98 748,09	-	+ 217 220,91

L'ASSEMBLEE,
OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2014 tels que résumés ci-dessus.
2. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
3. CONSTATE, pour les comptabilités annexes, les identifiés de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

LE PRESIDENT
Jean-François HUGUET



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.7

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , GINETTE AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u> <u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---

OBJET : Taxe foncière sur les propriétés non bâties : exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique – Nouvelle délibération

Monsieur le Maire expose et rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 septembre 2012, la commune a souhaité mettre en place une exonération des terrains agricoles exploités selon un mode production biologique.

Monsieur le Maire explique que la présente délibération en application de l'article 1395 G du Code Général des Impôts, complète et rectifie notre délibération du 10 septembre 2012.

En effet, l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant une durée de 5 ans s'applique aux propriétés non bâties classées dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31.12.1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 83.4/2007 du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement n° 2092/91 (CE).

Monsieur le Maire confirme que cette exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur

agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1^{er} janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnées du document justificatif annuel délivré par l'organisme agréé.

Monsieur le Maire explique que l'agriculture biologique est un mode de production agricole non polluant et respectueux de l'environnement, créateur d'emplois et qui fait par ailleurs l'objet d'une demande nationale forte, la France étant importatrice nette de produits issus de l'agriculture biologique.

Dès lors, afin de porter l'offre française en matière de produits biologiques à un niveau suffisant pour permettre de satisfaire les objectifs fixés dans le Grenelle de l'environnement, il est souhaitable d'inciter les exploitants à augmenter les surfaces consacrées à l'agriculture biologique.

Monsieur le Maire confirme que la commune d'Ollioules souhaite toujours accompagner les exploitants pratiquant l'agriculture biologique en leur accordant un avantage en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1395 G,

Vu la loi de finances pour 2009,

Considérant que la Ville réitère sa volonté d'exonérer de taxe sur le foncier non bâti les terrains agricoles exploités selon un mode biologique,

Considérant qu'il convient de rectifier notre délibération du 10 septembre 2012 en précisant que les propriétés non bâties relevant de la 7^{ème} catégorie, ne sont pas concernées,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. CONFIRME hors la 7^{ème} catégorie, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties classées en 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31.12.1908.
2. PRECISE que cette exonération s'applique aux terrains et parcelles exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) 83.4/2007 du conseil du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement n° 2092/91 (CE).

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.8

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>	

**OBJET : Dégrèvement de 50 % de la taxe sur le foncier non bâti
pour les jeunes agriculteurs – Nouvelle délibération**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, par délibérations répétées depuis 1996, a souhaité soutenir l'installation et l'activité de jeunes agriculteurs sur la commune.

Cette volonté qui s'appuie sur une délibération toujours applicable de la commune doit être précisée de nouveau.

Ainsi, l'article 1647.00 bis du Code Général des Impôts permet au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50 % pour une durée qui n'excède pas 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

Il est par ailleurs précisé, que ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'Etat.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1647.00 bis,

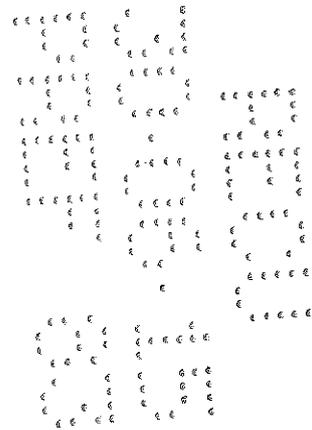
Vu la délibération de la Ville du 29 septembre 2008,

Considérant la nécessité de réitérer la volonté de soutien envers les jeunes agriculteurs par un dégrèvement de fiscalité,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. ACCORDE le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.
2. DIT que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.9

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

0-0-0-0-0-0

OBJET : Rapport d'activité 2014 du service d'enlèvement des ordures ménagères

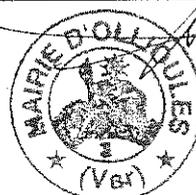
Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prescrit que désormais le Maire ou le Président de l'EPCI (lorsque la compétence a été transférée) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets.

Ce rapport qui contient des indicateurs financiers et techniques doit préciser le mode de gestion de service régie directe ou gestion déléguée.

Le rapport et l'avis du Conseil Municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article 2141-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant du service des Ordures Ménagères, ou plus précisément de l'élimination des déchets, il convient de distinguer la collecte effectuée en régie du traitement sous compétence de la Communauté d'agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



VILLE D'OLLIOULES

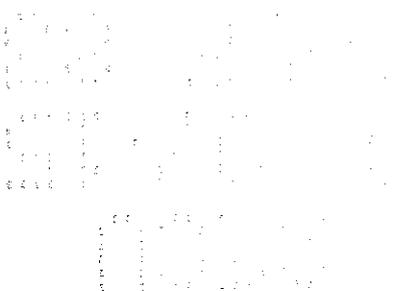
RAPPORT ANNUEL

SERVICE D'ENLEVEMENT

DES

ORDURES MENAGERES (O.M)

EXERCICE 2014



LES OPERATIONS DE COLLECTE DES DECHETS EFFECTUEES PAR LA VILLE

I – RAPPORT TECHNIQUE

1 – Etendue du service

- ✓ Zones urbaines et rurales sur un territoire de : 1.989 hectares
- ✓ Population légale 2014 : 13 294 habitants (en hausse tendancielle)
- ✓ Commune membre de la Communauté d'Agglomération **Toulon Provence Méditerranée** depuis 2002.

2 – Collecte sélective

2-1 Etendue de la collecte sélective en porte à porte (PAP) et Point de regroupement (PR)

Extension et ou mise en place de Porte à Porte pour l'année 2014 :

- Chemin des Deux frères Résidence le Saint Paul II (PAP)
- Chemin des hauts du lançon
- Maisons individuelles situées à l'entrée du chemin de piédardan
- Lotissement Le clos de Faveyrolles (maisons individuelles et logements collectifs)
- Lotissement Darbousson
- Domaine de la Cancelade

2-2 Etendue de la collecte sélective en Point d'apport Volontaire

Implantation de nouveaux points d'apport volontaire :

- Une Colonne écobox verre croisement route du gros cerveau et chemin du lançon
- Un Point d'apport Volontaire semi enterré chemin du passage à gué
- Un Point d'apport Volontaire enterré chemin Semper Oliva (immeuble collectif)

2-3 – Rythme et organisation de la collecte sélective

O.M : Lundis, mercredis, vendredis : sur tout le territoire
Mardis, jeudis, samedis : au centre ville, abords du centre ville et gros points de regroupement (HLM, Cliniques, Maisons de retraites...) : par le prestataire privé
Dimanches : centre ville

Tri : Mardis ; une semaine sur deux : les emballages carton-papier, journaux et magazines ou les bouteilles et flaconnages plastiques.

Soit pour l'année 2013:

- 26 jours de collecte d'emballages carton-papier, journaux et magazines
- 26 jours de collecte des flaconnages plastiques
- 52 jours de collecte des ordures ménagères pour les quartiers en porte à porte
- 364 jours de collecte des ordures ménagères sur le centre ville et gros points de regroupement

3 – Moyens mis en œuvre pour la collecte en 2013

Maintien du circuit FAP élaboré en 2007 ainsi que de la maintenance du parc.

Pour la collecte des ordures ménagères

- Cuve grise – couvercle marron :
 - 90 bacs de 120 L
 - 160 bacs de 140 L
 - 50 bacs de 180 L
 - 25 bacs de 340 L
 - 50 bacs de 660 L

Pour les emballages recyclables

- Bacs plastiques (cuve grise – couvercle gris)
 - 40 bacs de 140 L
 - 35 bacs de 180 L
 - 10 bacs de 340 L
 - 5 bacs de 360 L
 - 28 bacs de 660 L

Bacs papiers-cartons-journaux-magazines (cuve grise – couvercle jaune)

- 30 bacs 120L
- 100 bacs 140L
- 40 bacs 180L
- 10 bacs de 240L
- 10 bacs 660L

Pour la réduction des déchets fermentescibles dans la ordures ménagères : distribution de composteurs

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul 2005/201 2
Nombres	229	479	124	178	106	90	88	48	30	1372
Variation (n/n-1) %		+209%	-286%	+43.5%	-63.9%	- 18.8%	-2.28%	-83.3%	-60%	

4- Moyens de transports mis en œuvre : commune

ENGINS	MARQUE	Immatriculation	Kms parcourus en 2014
BOM - bennette	NISSAN	176 BFH 83	9 031
BOM 02W340	RENAULT	562 XV 83	84
BOM	RENAULT	3100 ZD 83	6498
BOM DYNA	TOYOTA	934 BNN 83	16 766
BOM	RENAULT	152 BVY 83	16 057
BOM	RENAULT	CG 715 MK	13571
FOURGON Boxer	RENAULT	CR 743 GY	7 563
Véhicule plateau avec hayon	IVECO	291 BCM 83	23 050
TOTAL			92 620

A la suite de différentes pannes des engins de collecte, 199 jours de locations de BOM ont du être effectués pour un coût annuel de 27 666.30€ TTC.

5- Moyens de transport mis en œuvre : prestataire

Le groupe PIZZORNO est le prestataire de la commune depuis le 26 mars 2012 (marché à procédure adaptée).

Les moyens sont :

1 chauffeur, 1 agent de collecte, 1 camion de type benne,

6 – Les tonnages collectés en collecte sélective

(données du SITOMAT en tonnes : Population estimée 2014 : 13 294 hbts)

	Papiers – cartons en tonne				Plastiques en tonne			Verre en tonne			TOTAL TRI collecté	TOTAL kg/hab/ an trié
	PAP	PAV	Collecte Commer- çants entreprise s	TOTAL P-C	PAP	PAV	TOTAL Plastique	Collecte Commer- çants entreprises	PAV	Total verre		
2006	196	143,8	190,4	530,26	29,8	16,6	46,40	20,3	208,7	229	805,67	61,51
2007	310,7	96,14	220,22	627,06	50,70	11,03	61,73	16,24	235,1	251,4	940,15	71,77
2008	332,66	86,63	230,46	649,75	56,26	8,515	64,775	17,12	243,0	260,15	974,68	74,41
2009	322,67	69,187	209,6	601,5	61	10,845	71,85	16,3	245,48	261,76	935,1	71,39
2010	328,00	75,31	258,38	661,69	60,14	11,41	71,55	15,80	230,69	246,51	979,75	74,80
2011	314,08	94,57	254,44	663,08	53,35	11,7	65,04	32,98	242,74	275,72	1003,85	76,63
2012	298,21	114,23	92,5	504,94	53,64	15,327	68,96	38,93	257,68	296,58	870,51	66,45
2013	276,59	133,86	80,10	490,55	53,56	15,129	68,69	51,64	270,34	321,98	881,22	67,59
2014	290,32	109,19	92,83	492,34	55,27	15,966	71,238	51,3	285,2	336,492	900,071	67,71
Evolution 2014/2013 en %	4,96	- 22,6	+ 15,9	+ 0,36	+ 3,2	+ 5,53	+ 3,7	-0,67	+ 5,5	+ 4,5	+ 2,14	+ 0,18

PAV : Points d'Apport Volontaire / PAP : Porte A Porte

Nota bene à titre d'indication

COLLECTE des entreprises compris dans le périmètre de l'ADETO :

Total Cartons industriels : Pour 2014: 46.02 Tonnes ; En 2013 : 52.51 Tonnes

Total Déchets Industriels et commerciaux Résiduels : Pour 2014: 352.24 Tonnes ;
En 2013 371.13 Tonnes

Année	PAP	PAV	Collecte Commer- çants entreprise s	TOTAL P-C	PAP	PAV	TOTAL Plastique	Collecte Commer- çants entreprises	PAV	Total verre	TOTAL TRI collecté	TOTAL kg/hab/ an trié
2006	196	143,8	190,4	530,26	29,8	16,6	46,40	20,3	208,7	229	805,67	61,51
2007	310,7	96,14	220,22	627,06	50,70	11,03	61,73	16,24	235,1	251,4	940,15	71,77
2008	332,66	86,63	230,46	649,75	56,26	8,515	64,775	17,12	243,0	260,15	974,68	74,41
2009	322,67	69,187	209,6	601,5	61	10,845	71,85	16,3	245,48	261,76	935,1	71,39
2010	328,00	75,31	258,38	661,69	60,14	11,41	71,55	15,80	230,69	246,51	979,75	74,80
2011	314,08	94,57	254,44	663,08	53,35	11,7	65,04	32,98	242,74	275,72	1003,85	76,63
2012	298,21	114,23	92,5	504,94	53,64	15,327	68,96	38,93	257,68	296,58	870,51	66,45
2013	276,59	133,86	80,10	490,55	53,56	15,129	68,69	51,64	270,34	321,98	881,22	67,59
2014	290,32	109,19	92,83	492,34	55,27	15,966	71,238	51,3	285,2	336,492	900,071	67,71
Evolution 2014/2013 en %	4,96	- 22,6	+ 15,9	+ 0,36	+ 3,2	+ 5,53	+ 3,7	-0,67	+ 5,5	+ 4,5	+ 2,14	+ 0,18

7 – Collecte des ordures ménagères

7.1 – Rythme et organisation

La ville est divisée en 4 secteurs de collecte : 3 collectes en régie + 1 collecte par un prestataire

3 Equipes régie : 1 chauffeur + 1 ripper et une équipe à un ou deux agents pour la benette d'après midi

4 jours de collecte dans la semaine (lundis, mardis, mercredis et vendredis) + 1 dimanche sur 3 par rotation des équipes (6 H – 9 H)

Ces collectes s'effectuent le matin de 5 H à 13 H 45 et une collecte d'après midi de 13H30 à 16H00 pour les points de regroupement excentrés.

- Equipe 1 : gros axes péri-urbaine et hors agglomération
- Equipe 2 : moyens axes hors agglomération
- Equipe 3 : petits chemins
- Equipe 4 : petits chemins l'après midi

1 collecte par un prestataire : centre ville et abords : 6 jours de collecte (du lundi au samedi) :
1 chauffeur + 1 ripper

7.2 – Moyens matériels mis en œuvre

4 modes :

- les déchets ménagers
- les encombrants
- le tri : emballages ménagers papiers/cartons et plastiques ; les cartons, flacons plastiques et bouteilles / bocaux en verre des Bars, Restaurants, commerçants et institutionnels
- les cartons industriels des entreprises

Les déchets ménagers

- 8 Véhicules communaux utilisés - Personnel pour tous ces véhicules : 1 chauffeur et 1 agent.

Déchets des ménages résiduels et tri :

- ✓ Type benette n° 176 BFH 83 (4 jours sur 7) capacité 5 m³
- ✓ Type benette DYNA n°934 BNN 83 capacité 5 m³
- ✓ Type G 220 n° 562 XV 83 : capacité 14 m³ sert de compacteur pour les cartons industriels
- ✓ Type BOM M 210 n° 3100 ZD 83 capacité 12 m³ : camion de dépannage dès juin 2012 ;
- ✓ Type BOM n° CG 715 MK (4 jours sur 7) capacité 12 m³ : acquis en juin 2012
- ✓ Type BOM n° 152 BVY 83 (4 jours sur 7) capacité 9 m³

La collecte sélective est organisée en fonction de la faisabilité technique soit en Point d'Apport Volontaire, soit en Porte à Porte.

Le porte à porte s'effectue tous les mardis en alternance pour les flux :

- Un mardi sur deux : collecte des journaux magazines, emballages briques alimentaires, bac couvercle jaune,
- Un mardi sur deux : collecte des bouteilles plastiques et flacons, bac couvercle gris.

La collecte textile

4 points d'apport sont implantés :

- Place Jean Jaurès
- La Baume,
- chemin d'entre les Horts,
- l'hypermarché Carrefour

Total collecté 2014 : 26 208 kg

Les encombrants

Un véhicule plateau avec hayon : n° 291 BCM 83
Deux agents ou un agent en fonction des disponibilités

Organisation : sur rendez vous 3 fois par semaine : les mardis, mercredis et jeudis.

Tournée sur sites pour récupération des dépôts sauvages les lundis et vendredis.

Bars Restaurants, Commerçants et institutionnels :

Déchets Industriels banaux :

Pour les institutionnels et les commerçants du centre Ville ainsi que les entreprises situées hors périmètre ADETO (Association de Développement des Entreprises de Toulon Ouest), la collecte des déchets industriels banaux s'effectue dans le même cadre que les déchets des particuliers.

Pour mémoire : Au 1er janvier 2012, les entreprises du secteur ADETO ont pu bénéficier d'une opération de collectes mutualisées des déchets d'activités. Ce projet a été organisé par l'ADETO en partenariat avec les Villes de La-Seyne-sur-Mer, Six-Fours-Les-Plages et Ollioules. Aussi dès le 1er avril 2012, la Ville a arrêté les collectes de l'ensemble des déchets des entreprises excepté pour le Verre alimentaire.

Cartons industriels, bouteilles plastiques Hors ADETO

Collecte une à deux fois par semaine en fonction des besoins des entreprises et institutions.

- ✓ Camion type fourgon Boxer n° 4017 ZM 83 (5 jours sur 7) avec 2 agents.
- ✓ Hors centre ville et pour les Cartons uniquement : Camion type BOM 1 chauffeur et 1 agent en fonction des besoins et disponibilités.

Verre

Mise à disposition de paniers de collecte dans les bars /restaurants, la collecte en porte à porte s'effectue deux à trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis et / ou sur demande.

7-3- Moyens humains mis en œuvre pour l'ensemble de la commune **(charges directes)**

Gestion et suivi des collectes

- ✓ Agent de maîtrise 2
- ✓ Adjoint administratif principal 1

Les ordures ménagères

communal : 10 agents : 3 chauffeurs dont 2 poids lourds et 3 rippers

- ✓ Adjoint technique principal 1^{ère} classe 1
- ✓ Agent de maîtrise 1
- ✓ Adjoint technique 1^{ère} classe 1
- ✓ Adjoint technique 2^{ème} classe 7

Les encombrants

- ✓ Adjoint technique 2^{ème} classe 2

Les cartons

- ✓ Adjoint technique 2^{ème} classe -temps complet 1
- ✓ Adjoint technique 2^{ème} classe -20 Heures 1
- ✓ Adjoint technique 2^{ème} classe -15 Heures 1

Cet effectif pour l'organisation des services nécessite ponctuellement le recours à des agents non titulaires pour le renforcement des équipes (besoins occasionnels, congés annuels, maladies).

7-4-Moyens humains mis en œuvre par le prestataire

• Les déchets ménagers

✓ 3 agents

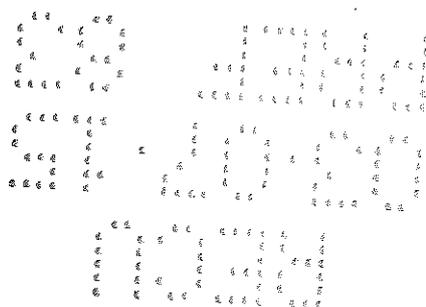
7-5- Les tonnages collectés sur l'ensemble de la commune

Tableau annuel des tonnages collectés de 2010 à 2014 :

	2010	Perf hab/an 13 451hab	2011	Perf hab/an 13 231 hab	2012	Perf hab/an 13 199 hab	2013	Perf hab/an 13 037 hab	2014	Perf hab/an 13 294 hab
PAV PC	75.31	5.60	94.57	7.15	114.13	8,64	133.86	10.27	109.19	8.21
PAP PC	328	24.38	314.08	23.74	298.21	22.59	276.59	21.22	290.32	21.84
Commer.PC	248.38	19.21	254.44	19.23	92.50	7.01	80.1	6.14	92.83	6.98
Verre	246.51	18.33	275.72	20.84	296.58	22,47	321.98	24.70	336.492	25.31
PAV PL	11.41	0.85	11.70	0.88	15.33	1,16	15.129	1.16	15.966	1.20
PAP PL	60.138	4.47	53.35	4.03	53.64	4,06	53.56	4.11	55.27	4.16
Total CS	969.75	72.84	1003.84	75.87	870.39	65,93	881.22	67.59	900.071	67.71
OM	5697.1 0	423.54	5633.62	425.79	5215.26	395,12	5 019.14	384.99	5111.08	384.46
Total	6666.8 5	496.38	6637.47	493.46	6085.65	461,07	5900.36	445.48	6011.151	452.17

NB : tonnages arrondis à la dizaine supérieure

Incineration et traitement de la compétence de la communauté d'agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANNE.



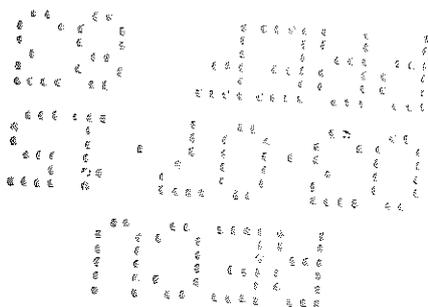
COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Annexe TEOM

	CA 2014	BP 2015
ARTICLE 611	230 688	243 500
Prestations de service effectuées par des entreprises se décomposant ainsi :		
Collecte des déchets ménagers	159 338	170 000
Nettoyement du centre-ville (dont part OM affectée à hauteur de 25 %)	31 624	32 500
Nettoyage des rues (25 %)	39 726	41 000
Autres articles que 611 chapitre 011	248 492	254 381
Dépenses effectuées directement par la Direction Propreté	178 089	181 700
Mode opératoire :		
- 100 % pour les dépenses individualisables et identifiables OM		
Dépenses effectuées par les autres directions pour le compte de la Direction Propreté	70 403	72 681
Sélection des dépenses après collecte auprès des différents services supports (assurances, énergies, magasin général, correspondance, parc automobile, informatique ...)		
- 7 % du 011 + 012		
TOTAL CHAPITRE 011	479 180	497 881
Convention ADAPEI – ESAT Les Palmiers 75 % (53592)	40 194	41 250
TOTAL CHAPITRE 65	40 194	41 250

RECAPITULATIF 2014 - 2015

	2014	2015
Produit TEOM	2 137 000	1 999 000
Article 611 – Prestations de service / 011	230 688	243 500
Article 011 (autre que 611)	148 492	254 381
Chapitre 65/812 – ESAT Les Palmiers	40 194	41 250
Charges de personnel & frais assimilés 012	596 987	613 100
Intérêts et frais financiers 66	14 563	18 202
Coût du traitement transféré	693 366	707 233
Charges calculées	108 850	121 529
TOTAL DEPENSES	1 933 140	1 999 195
EPARGNE	89 556	115 953
- Epargne brute / DEB / 71,8 % CA 39,8 % BP		
- Ou autofinancement des investissements		
	2 022 696	2 114 390
△	- 114 304	+ 115 390
RESULTAT REPORTE 2014 2015		114 304
RESULTAT PREVISIONNEL 2015		- 1 086



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/3.10

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Héléne REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : actualisation tarifaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération des 27 octobre 2008 et 21 juin 2010, la commune a instauré sur son territoire la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Monsieur le Maire précise que la TLPE est un impôt facultatif qui s'applique sur le territoire communal pour l'ensemble des dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité.

Il est encore ajouté que la TLPE est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel il a été réalisé. Cette taxe qui représente une recette du budget communal est due pour les supports existants au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Il s'agit des supports publicitaires fixes, extérieurs et visibles d'une voie publique (dispositifs publicitaires, enseignes, pré-enseignes, ...).

Monsieur le Maire explique qu'il convient avec la présente délibération qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2016, de relever les tarifs maximums qui évoluent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac, soit + 0,4 % pour 2016. Les nouveaux tarifs proposés sont déclinés ainsi qu'il suit :

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/06/4.1

SEANCE DU 29 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT NEUF JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THULLIER, ,
Ginette AUDIGIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Robert TEYSSIER, Monique MACIA,
Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET,
Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO,
Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI,
Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI,
Kafell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Geneviève BARBIER, Florence GARRONE, Stanislas ROQUEBERT, Jean-Pierre
LENAERTS, Raymond HAMONEAU.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA,

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Signature des Stratégies Territoriales de Sécurité

Monsieur Michel THULLIER, adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que les Stratégies Territoriales de Sécurité se substituent aux anciens contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il s'agit d'un travail partenarial entre le Maire, son conseil municipal et l'Etat en particulier, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la justice, l'éducation nationale et divers partenaires associatifs.

Les Stratégies Territoriales de Sécurité et de prévention de la délinquance fixent des axes avec des objectifs de travail support du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance.

Ces axes de travail pour 2015/2018 sont les suivants :

- ⇒ Développer la prévention des mineurs et jeunes majeurs vulnérables
- ⇒ Favoriser la tranquillité publique
- ⇒ Favoriser le bien vivre ensemble
- ⇒ Prévenir des violences intra familiales.

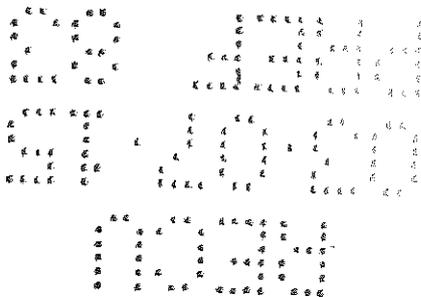
L'ASSEMBLEE,



Stratégies Territoriales de Sécurité

2015 – 2017

Ville d'Ollioules



Ville d'Ollioules



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Nice

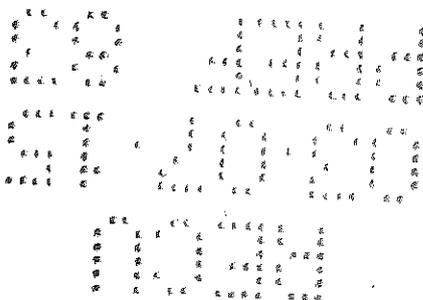
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Var

Éducation
nationale



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE LA VILLE	4
DIAGNOSTIC DE SECURITE	15
1. <i>Bilan PMO</i>	
2. <i>Délinquance générale</i>	
PARTENARIATS LOCAUX.....	19
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	26
1. <i>Le plan d'actions</i>	
ANNEXES	





STS

DEPARTEMENT DU VAR VILLE D'OLLIOULES

PREAMBULE

La sécurité est un droit fondamental auquel peut prétendre tout citoyen. Elle est en outre une condition essentielle à la cohésion sociale.

L'évolution de l'insécurité et de la délinquance au niveau national, ainsi que la diversité et la complexité des causes qui les engendrent, ont incité les pouvoirs publics depuis plus de 10 ans à réunir les principaux acteurs de la prévention et de la sécurité autour d'une démarche concertée.

Ainsi, les Contrats Locaux de Sécurité (CLS), instaurés par une **circulaire** interministérielle du **28 octobre 1997** et relancés par une **circulaire** interministérielle du **4 décembre 2006**, ont été remplacé par les **stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance**.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'actions.

L'élaboration de ces stratégies territoriales de sécurité passe par une étape préalable essentielle : la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité qui établit le constat de la délinquance, identifie les populations exposées et apprécie l'offre en prévention et en sécurité disponible sur le territoire étudié.

Les partenaires cocontractants s'engagent à atteindre les objectifs fixés dans le contrat et pour cela à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires.

La mise en œuvre du plan d'actions issu des stratégies locales de sécurité s'exerce dans le respect des prérogatives de chacun et le souci d'une complémentarité dans l'action des signataires.

La présente stratégie de sécurité est applicable à l'ensemble du territoire communal. Par souci d'efficacité, il pourra faire l'objet de tout amendement, modification, complément sous la responsabilité du CLSPD et ce afin de s'adapter constamment aux exigences locales.



STS

DEPARTEMENT DU VAR VILLE D'OLLIOULES

CONTEXTE LOCAL

1. Démographie.

A/ Une population qui augmente de façon mesurée.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2011
Population	7 803	8 786	9 242	10 398	12 203	12 995	13 023
Densité moyenne (hab./km ²)	392.3	441.7	464.7	522.8	613.5	653.3	654.8

INSEE RP2008

Depuis 1968, la ville a vu sa population croître de 5220 habitants soit près de 67% d'augmentation. Cette augmentation continue, s'explique essentiellement par de nouveaux programmes immobiliers (Résidences des bords de Reppe, Résidence rives gauche, la Bastide, quartier Saint Roch lotissement entre les horts, maisons individuelles du Saint Paul, le clos de Faveyrolles, vallon des oliviers).

De nouveaux programmes en cours de réalisation comme le site Frédéric Mistral, les terrains sud de la clinique Malartic, laissent à penser que l'augmentation de la population va continuer de progresser à l'Est de la ville ainsi qu'à l'entrée des Gorges avec le projet « Pichaud ».

B/ Réduction du nombre de personnes par ménage et vieillissement modéré de la population.

Le nombre de personnes par ménage a diminué lentement pour atteindre 2.4 en 2009 ce qui est similaire à la tendance nationale (3 en 1968 et 2.3 en 2006).

Le taux de natalité est relativement stable depuis les années 90 même si l'on constate une légère baisse entre 2006 et 2011 :

	De 1968 à 1975	De 1975 à 1982	De 1982 à 1990	De 1990 à 1999	De 1999 à 2006	De 2006 à 2011
Taux de natalité en ‰	15.3	13.2	12.0	10.7	10.8	8.9
Taux de mortalité en ‰	11.1	10.6	10.7	11.1	10.8	10.6

INSEE RP2011

Le taux de mortalité est stable depuis 40 ans.

Le nombre de couples sans enfants est passé de 37.6 % à 41.6 % entre 1999 et 2009. Au regard de la stabilité des ménages habitant sur la commune (71.5%habitent le même logement depuis plus de 5 ans) ; on peut l'expliquer par l'arrivée à l'âge adulte des enfants et le départ du domicile.

13.8% des familles sont monoparentales en 2011.

On constate un léger vieillissement de la population lié à la baisse du nombre d'enfants par ménage et des générations qui arrivent à 60 ans issues du « baby boom » d'après guerre.

En revanche, la progression des actifs de 45/59 ans peut laisser craindre un fort vieillissement de la population d'ici une quinzaine d'année.

La population de plus de 75 ans est essentiellement féminine.

	Homme	%	Femmes	%
Ensemble	6321	100	6702	100
0 à 14 ans	1031	16.3	990	14.8
15 à 29 ans	1187	18.8	1002	14.9
30 à 44 ans	1009	16	1212	18.1
45 à 59 ans	1594	25.2	1604	23.9
60 à 74 ans	1027	16.2	1110	16.6
75 à 89 ans	449	7.1	688	10.3
90 ans et plus	24	0.4	97	1.5

2. Logements : un parc de logements sociaux qui augmente.

En 2011, 6273 logements sont dénombrés sur le territoire et 60.8% des ménages sont propriétaires de leurs résidences principales.

Seulement 5.9% sont des résidences secondaires et 8.7% des logements sont vacants ce qui tend à prouver qu'Ollioules est une ville où l'on vit et moins un lieu touristique entraînant une surpopulation sur les saisons estivales.

Le parc est essentiellement constitué de maisons individuelles à 62% en 2009 contre 37.2% d'appartements. On note un habitat diffus et peu de grands ensembles.

56.4% des ménages sont présents depuis plus de 10 ans, ce qui démontre une certaine stabilité des ollioulaïsiens.

En 2014, la ville compte 579 logements sociaux sur 6273 logements dénombrés en 2011 sur le territoire par l'INSEE, soit un taux de 9.23%.

289 personnes étaient sur liste d'attente d'un logement social en 2011, 377 en 2014. Cette hausse s'explique à la fois par la cherté des loyers du parc privé, à la fois à l'effet d'aubaine suscité par un nombre conséquent de logements sociaux en cours de construction (maisons individuelles Saint Paul,

appartements neufs de Couleurs Toscanes, Clos de Faveyrolles, F. Mistral, la Castellane) et de réhabilitations (centre ville et ex gendarmerie).

Les demandes prioritaires de la loi DALO faites au CCAS sont en nette augmentation passant de 2 en 2011 à 52 en 2014.

Les programmes immobiliers en cours prennent en compte la nécessité de réaliser une partie de logements sociaux conformément à la loi SRU.

Les logements sociaux sont gérés par 9 bailleurs différents :

BAILLEURS	T1	T2	T3	T4	T5	Nombre de logements
TOULON HABITAT MEDITERRANEE	1	9	32	21		73
ERILIA	3	9	12	7	0	31
OPAC VAR HABITAT	4	58	91	86	31	270
SUD HABITAT	2					2
PROLETAZUR	0	0	1	10	0	11
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS		5	16	3		24
LA PHOCEENNE D'HABITATION		2	6	3		11
TERRE SUD HABITAT				10		10
SAGEM		6				6
MAIRIE	1	12	11	5	3	32
SOUS TOTAL	11	102	169	145	34	470
LOGEMENTS PRIVES	9	11	10	2	0	32
TOTAL	20	112	179	147	34	602

La ville également 87 foyers lits.

3. Economie locale : attractivité économique & emploi.

Le nombre d'actifs ayant un emploi a augmenté entre 1999 et 2011 passant de 54% à 62 %.

Parallèlement le nombre de chômeurs est passé de 11.4% à 8.6% pour les 15/64 ans.

Le CCAS a délivré 11 cartes de transports aux demandeurs d'emplois en 2014 contre 8 en 2013. Ces cartes permettent d'obtenir une demi-gratuité.

D'autres parts, le BME instruit les demandes au près de TPM afin d'accorder une aide au permis de conduire. En 2014, 7 demandes ont été transmises, 4 Ollioulais ont pu bénéficier d'une aide de 450€, 1 personne ne s'est pas présentée, 2 dossiers ont été rejetés par TPM par manque de justificatifs de recherche d'emplois et de formations.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité / INSEE RP1999, RP2009 et 2011

	2011	2009	1999
Ensemble	8505	8442	7878
Actifs en %	70.6	70.6	65.6
Dont :			
Actifs ayant un emploi en %	62	61.8	54
Chômeurs en %	8.6	8.8	11.4
Inactifs en %	29.4	29.4	34.4
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10.5	9.2	11.2
Retraités ou préretraités en %	9.2	9.4	8.3
Autres inactifs en %	9.6	10.8	14.9

Le développement du parc d'activités (ZAE) aux 2 entrées de ville (quartier Quiez élargi sur la Cagnarde, entrée sud, extension des Playes) correspond à l'évolution de la création d'entreprises en forte hausse depuis 2008.

La ville compte 1037 entreprises au 1^{er} janvier 2011.

Emploi selon secteur d'activité/ INSEE RP1999 et RP 2011

	2011				1999	
	Nombre	%	Dt femmes en %	Dt salariés en %	Nombre	%
Ensemble	5791	100	54.1	85.8	4747	100
Agriculture	165	2.9	41.8	56.2	157	3.3
Industrie	258	4.5	35.4	85.5	366	7.7
Construction	402	6.9	9.7	68.5	355	7.5
Commerce, transports, services divers	2805	48.4	50.9	84.7	2052	43.2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2160	37.3	69.7	92.5	1817	38.3

Emploi par catégorie socio professionnelle /INSEE RP 2011

	Nombre	%
Ensemble	5791	100
Agriculteurs exploitants	87	1.5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	489	8.4
Cadres et professions intellectuelles sup.	642	11.1

Professions intermédiaires	1474	25.5
Employés	2228	38.5
Ouvriers	871	15

On note une prédominance du secteur des activités de commerce, transports, services.

En revanche, de tradition agricole, la ville d'Ollioules a perdu environ la moitié du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000, mais, la superficie agricole utilisée est passée de 249 à 192 ha sur la même période, ce qui laisse à penser que la perte du nombre d'exploitants a été compensée par l'agrandissement des exploitations qui demeurent. De grands exploitants remplacent désormais les multiples petits exploitants.

La majorité des actifs travaillent dans le département à 72.1% et 27.9% tout particulièrement sur Ollioules.

4. Actions du CCAS : des aides majoritairement de première nécessité.

Le public du CCAS en terme d'aides est essentiellement constitué de personnes célibataires, séparées, divorcées, veufs, ce qui démontre que les personnes en difficultés sont souvent des personnes seules avec de faibles revenus ou bénéficiaires du RSA.

	2013	2014
Secours alimentaires	30	49
Secours financiers	118	112
Commission FACE (eau)	33	34

D'ailleurs on note une augmentation des secours financiers entre 2011 et 2014 passant de 84 demandes à 112 demandes pour un montant de 11760 €. Les aides concernent des postes budgétaires de première nécessité liés au logement : loyer, EDF, eau, assurance habitation.

Les secours alimentaires sont stables : 49 demandes, en revanche, on note une augmentation des secours cantine qui passent de 258 demi gratuits en 2011 à 325 demandes en 2014.

En 2012, le CCAS a passé une convention avec le crédit mutuel pour mettre en place le micro crédit social : 2 demandes en 2013, 1 seule en 2014.

Les actions du CCAS sont tournées vers les personnes en difficultés et les personnes âgées. Notamment avec une distribution de colis de Noël en direction des personnes âgées à faibles revenus (demandes en hausse 280 en 2014 au lieu de 235 en 2011).

73 « bons de chauffages » ont été distribués aux plus démunis au lieu de 69 en 2013. Peut être faudrait il améliorer l'information auprès du public visé.

20 demi gratuits transports ont été attribués aux seniors de plus de 65 ans.

Le CCAS co- organise le repas des Anciens avec la Mairie et la participation en 2014 s'élève à 755 personnes de plus de 65 ans.

Chaque année également, Ollioules d'abord et le CCAS offrent 2 après midi récréatives aux personnes âgées de plus de 65 ans. 261 y ont participés en 2014.

Le CCAS apporte son soutien administratif aux personnes âgées qui demandent un placement en maison de retraite ou en foyer.

	2013	2014
Placement Maison de Retraite	26	23

Les demandes initiales d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sont en légères augmentations, elles étaient de 41 en 2011, 35 en 2012, 39 en 2013 et 53 en 2014. Les renouvellements se font directement à la Direction Départementale des Personnes Agées et des Personnes Handicapées.

Le programme Culture pour la vie offre des activités de nutrition, mémoire, théâtre, marche et gymnastique. 61 personnes sont inscrites.

L'hiver un dispositif d'urgence permet d'accueillir des personnes sans domicile fixe sur une structure modulable situé au complexe sportif A. Piémontési. 221 nuitées ont été sollicitées par le SAO et le 115.

Dans le cadre du plan solidarité (canicule et grand froid), 198 administrés sont inscrits.

- Il semble opportun d'orienter le programme culture pour la vie vers des actions plus axées sur la prévention et moins récréatives au regard d'une offre associative dense et accessible.

Des ateliers d'information, qui toucheraient les personnes fragiles de type « surendettement, prévention santé, écocitoyenneté... » Semblent nécessaires- Il apparaît également utile de renforcer la communication en matière de rénovation et d'adaptation des logements et accompagnement personnalisé à la rénovation de l'habitat.

- Développer les visites à domicile de la Ligue Varoise de Prévention, afin de rompre l'isolement de certaines personnes âgées isolées.

5. Petite enfance : une offre de garde en constante augmentation.

L'Association « le quotidien de l'enfant » gère le **Multi accueil les Touchatous**, une

Structure d'accueil petite enfance associative pour les enfants de 3 mois à 3 ans (39 places).

La ville gère le **Multi accueil municipal La Charmerie**, une structure d'accueil des enfants de 3 mois à 5 ans en accueil régulier et occasionnel (35 places).

Un **Relais Assistantes Maternelles** ouvert en 2015:

Situé dans les locaux de l'ALSH Lei Platano, le RAM fonctionne les mardis et jeudis matin et accueille les assistantes maternelles, les enfants et les parents sur un temps d'animation. Puis à l'Espace P. Puget, le RAMMO propose un accueil administratif les mardis et jeudis après midi et mercredi matin.

49 assistantes maternelles permettent d'accueillir 166 enfants. Un chiffre en hausse grâce à 2 facteurs ; d'une part, l'augmentation de la possibilité d'agrément à 4 enfants au lieu de 3 en 2010 et l'augmentation du nombre d'assistantes maternelle particulièrement due au travail du relais

assistantes maternelles qui offre un soutien administratif de qualité à la fois aux assistantes maternelles et aux parents.

Trois **Maisons d'assistantes maternelles** créées. Une en 2012 avec 16 places en centre ville et une MAM le site de la Castellane ouverte en octobre 2013 avec 12 places. Une Maison d'éducatrices jeunes enfants situé à la Baume propose 6 places.

Il existe également **2 micro crèches** dont une ouverte 24h/24h. Une troisième micro crèche s'ouvrira en 2015.

Un Lieu d'accueil parents enfants est situé au centre ville dans les locaux de l'ancienne puériculture avec l'association AFL transition.

Lieu d'accueil ouvert tous les lundis matin qui propose aux parents et enfants des ateliers d'éveil, de soins, baby massages, accompagnement par une psychologue et une infirmière puéricultrice, échanges...

La ville gère l'**Accueil périscolaire matin et soir en Maternelle**, à partir de 7h30 et de 16h30 à 18h30, les parents qui travaillent ont la possibilité de laisser leurs enfants à la garderie périscolaire municipale et les effectifs augmentent chaque année.

La ville assure la distribution d'un olivier à chaque naissance avec possibilité de le planter sur un terrain communal avec le nom et prénom de l'enfant ainsi que la **distribution du livret du jeune citoyen** à chaque naissance.

Chaque année en décembre, les enfants des écoles et des structures d'accueil, ainsi que les personnes âgées de la maison de retraite Lou jas décore le sapin qui leur est attribué et qui se trouve sur la place Trotobas dans la « forêt des enfants ».

L'ALSH Lei Platano est délégué à la FOL 83 Ligue de l'enseignement et accueille des enfants de 3 à 16 ans et des adolescents de 14 à 17 ans pendant les vacances scolaires et tous les mercredis. Depuis 3 ans, les effectifs sont en forte augmentation sur les mercredis et les vacances scolaires. De nouveaux inscrits viennent fréquenter l'ALSH car le nouvel accueil à la journée est très apprécié des familles. (Avant 2010, les inscriptions se faisaient sur la semaine pendant les vacances).

La Maison des Jeunes est également gérée par la FOL Ligue de l'enseignement.

C'est un espace de loisirs ouvert tous les soirs et les mercredis et samedis après midi durant le temps scolaire et tous les après midi pendant les vacances scolaires. La salle des jeunes propose des loisirs éducatifs de proximité et des sorties.

La fréquentation se concentre essentiellement sur les mercredis après midi et samedis après midi ainsi que sur les vacances. L'accueil en périscolaire le soir ne semble pas trouver son public.

La ville gère l'**Accueil périscolaire matin et soir des écoles primaires**, à partir de 7h30 et de 16h30 à 18h30, les parents qui travaillent ont la possibilité de laisser leurs enfants à la garderie périscolaire municipale et les effectifs augmentent chaque année.

Le Conseil municipal des jeunes est composé de 30 conseillers municipaux, élus chaque année parmi les 7/12 ans. Il y a 2 réunions plénières par an et 4 commissions se réunissent 3 fois par an : Sport, jeux, jeunesse / Environnement / Culture et communication / Sécurité.

On note une désaffection des collégiens à se présenter aux élections et un véritable besoin de valoriser les potentiels des jeunes et leur participation à la vie citoyenne.

La Mairie distribue à chaque enfant ollioulais un **dictionnaire** dès son entrée en Classe préparatoire et une **Prime aux bacheliers qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur**.

La Mairie octroie une aide de participation aux colonies de vacances de l'ordre de 13% du montant du séjour avec un plancher d'aide fixé à 70€.

La ville d'Ollioules est « Ville amie des enfants », titre délivré par l'UNICEF, dont les engagements sont le respect des droits de l'enfant.

6. Education : un domaine en développement.

Soutien scolaire avec l'IFAPE : soutien et méthodologie dans les matières d'enseignement général. (Mathématiques, Français, Anglais).

Ramassage scolaire gratuit : un service de ramassage scolaire pour les enfants des écoles primaires est assuré par la Municipalité et TPM. 2 bus chaque matin à 7h45 et le retour à 15h45 ou 16h45.

BCD et Marmothèque : les écoles primaires et maternelles disposent de 2 bibliothèques.

Pédibus : différents points de regroupements sont situés dans la ville avec un parcours pour aller à l'école à pieds.

Opération Sécurité Routière :

Initiation et sensibilisation des enfants piétons, passagers (2 roues, voitures, transport en commun, rollers) en collaboration avec l'auto école de la commune.

Apprentissage des panneaux et des règles tout au long de l'année scolaire avec des journées phares.

Passage des attestations de première éducation à la route pour les primaires, puis, attestation scolaire de sécurité routière pour les collégiens et Brevet de Sécurité Routière au lycée.

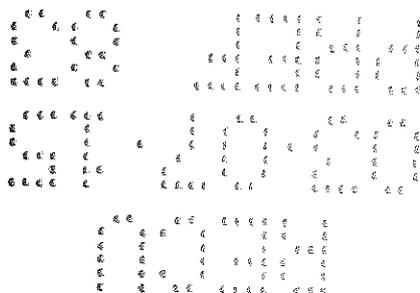
La semaine de la courtoisie au volant est l'occasion de faire de la prévention vitesse, alcool et conduites addictives auprès des classes de 5^{ème} du collège.

Une semaine complète de sécurité routière est organisée mi novembre avec un parcours CRS de deux roues, un rocher d'escalade, des stands de préventions...

Apprentissage de la citoyenneté : le Conseil municipal des jeunes invite les autres enfants aux défilés des cérémonies patriotiques.

7. Un tissu associatif particulièrement dense.

Le nombre d'associations avoisine les 200 sur la ville. Subventions et mises à disposition de salles permettent aux associations de proposer des tarifs attractifs et accessibles au plus grand nombre.





STS

DEPARTEMENT DU VAR VILLE D'OLLIOULES

DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE

LA VIDEO PROTECTION

La commune d'Ollioules a entrepris entre 2006 et 2013 l'implantation de 30 caméras de vidéo protection en centre ville et une caméra sur le chemin Meissonnier très sujet aux dépôts sauvages :

Caméras dômes :

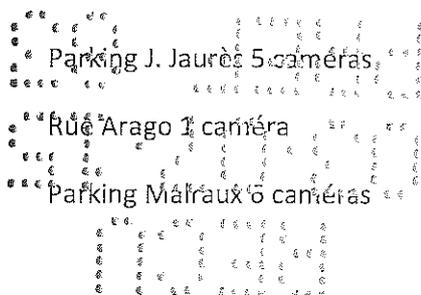
- Ecole Le Château
- Ecole Leï Marrounié
- Orlandi
- Place Lemoyne
- Pont du Berger
- Parc de la fraternité
- Place Malraux
- Place J. Jaurès
- Gymnase Vallon
- Mairie d'honneur / rue Branly
- Chemin Meissonnier 1 caméra

Caméras fixes :

- Pont du Faubourg, avenue Clemenceau
- Rue P. & M. Curie et rue J. Pasteur 2 caméras
- La courtine

Eglise :

3 caméras



Les enregistrements sont visionnés par réquisition de la police nationale et permettent d'améliorer le taux d'élucidation, de coordonner des actions cohérentes à mettre en œuvre dans l'espace public.

Ce qui participe à la dissuasion en contribuant à lutter contre le sentiment d'impunité.

LES PERMANENCES D'ACCES AU DROIT

Au sein de l'Espace P. Puget, mairie administrative, les permanences d'accès aux droits constituent une offre essentielle pour la population avec :

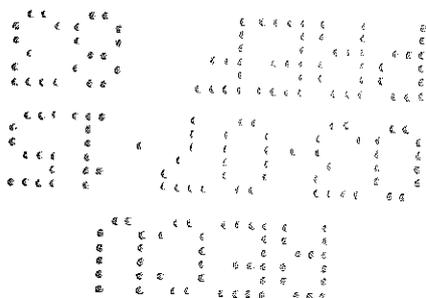
- Les permanences avocats les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois
- Les permanences de notaires le dernier jeudi matin du mois
- Les permanences du conciliateur les 2^{ème} et 4^{ème} lundis matin du mois

C'est une aide dans la connaissance et la mise en œuvre des droits des citoyens. Ce service est gratuit pour la population.

LE BILAN DE LA POLICE MUNICIPALE

- Quelques chiffres qui permettent de mettre en évidence la mobilisation croissante de la police municipale quant à la surveillance des quartiers.

- Cartographie de la délinquance sur Ollioules



Bilan Police municipale	2010	2011	2012	2013	2014
Fourrière auto	193	88	92	79	89
Fourrière animale	22	12	25	12	9
Sécurisation groupés scolaire	270	302	321	311	343
Accident voie publique	29	32	38	36	29
Outrage	1	4	6	2	6
Interpellations / conduite OPJ	6	8	17	17	17
Amendes forfaitaires	1957	2340	2515	2408	2445
PV alcool	8	5	0	0	2
Contrôle de vitesse	11	10	23	31	38
Surveillance quartiers	533	934	3145	3510	3420

LA DELINQUANCE GENERALE

Il s'agit de l'ensemble des crimes et délits répertoriés par la police nationale.

La délinquance générale a diminué de 2013 à 2014 de 3.03% passant de 793 faits constatés à 769. Parallèlement le nombre de faits élucidés est passé de 268 en 2013 à 246 en 2014.

Le taux de criminalité est de 56.8/1000. Il représente le rapport du nombre de crimes et délits par rapport au nombre d'habitants. La moyenne nationale pour 2012 était de 54.64/1000.

Le nombre de cambriolages est assez élevé du fait de l'importance de l'habitat individuel diffus qui expose Ollioules à cette forme de délinquance. Pour autant le nombre de cambriolage est stable ces dernières années et atteint 130 vols avec effractions.

En 2014, le vol de véhicules deux roues a diminué de 43.59%.

Les **dégradations** ont diminuées en 2014 de 13.11%.

Concernant les stupéfiants, le nombre de faits constatés est en baisse de 39.47%.

Concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les s violences physiques crapuleuses sont en augmentations passant de 15 en 2013 à 19 en 2014.

Les **violences** sexuelles sont passées de 1 à 4.

Sur les établissements scolaires les faits de violences sont faibles, 2-3 par année scolaires sur le collège les Eucalyptus. Pour autant, les actes de troubles à la tranquillité publique, d'insécurité ou de violences ne sont pas tous signalés à la cellule de veille hebdomadaire. Il sera nécessaire d'améliorer les échanges afin d'améliorer la réactivité.

Les faits abordés en cellule de veille hebdomadaires

- Une hausse des conflits de voisinages qui se cristallisent, ne trouvant d'issues favorables qu'avec le déménagement d'une des parties,
- Dans l'habitat social, les principaux troubles sont les conflits de voisinages de type « nuisances sonores », rassemblements de jeunes qui troublent la tranquillité publique,
- Des regroupements de mineurs et jeunes majeurs qui progressent en 2014, avec une tendance à la hausse notamment sur les périodes de vacances scolaires
- Des cambriolages par vagues, dans les quartiers avec aucune tendance qui émerge en termes de modes opératoires.

LA LIGUE VAROISE DE PREVENTION

L'ensemble du territoire de la commune est couvert aussi bien par l'équipe de prévention spécialisée le jour de 9h à 19h, que par les correspondants de Nuit jusqu'à 1h du matin.

Les services de jour et de nuit

-créent un mieux être,

-mettent en œuvre des suivis multidisciplinaires des jeunes, familles et personnes isolées,

D'autant plus efficace que la coordination de l'ensemble des acteurs de la tranquillité publique est assurée en temps réel par la réunion de la cellule de veille hebdomadaire.

Le travail partenarial avec le Collège les Eucalyptus, présence sur la pause méridienne, atelier d'accompagnement scolaire, actions collectives co construites, participation à la commission éducative, conforte les accompagnements des jeunes.

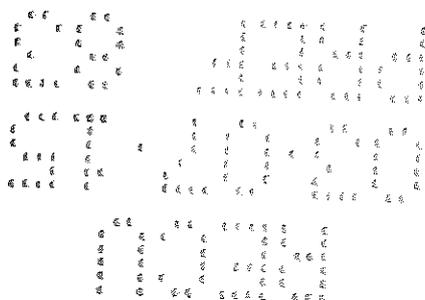
1.24 ETP sont affectés à l'action de la ligue varoise de prévention.

Les deux équipes de la LVP travaillent également en partenariat opérationnel rapproché avec le CCAS, la Maison des Jeunes, la MIAJ, l'ASE, les UTS, le BME.

L'équipe de Prévention spécialisée tend à permettre aux individus et aux familles d'assurer leur propre prise en charge et insertion sociale, réduire les difficultés et les risques de rupture avec leur propre milieu, et en prévenir les violences qui en découlent.

Les correspondants de nuit veillent à établir un climat de confiance et de respect mutuel en faisant de la prévention et de la résolution de conflits de voisinages. Avec la veille résidentielle, les habitants sont responsabilisés dans la gestion de la cohabitation résidentielle afin de réduire les incivilités.

Ils sont également sur le champ de la prévention et du suivi des situations de détresse, par leur présence, leur écoute / échange, avec des visites à domicile.





STS

DEPARTEMENT DU VAR VILLE D'OLLILOULES

LE PARTENARIAT ORGANISE

1. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE NIVEAU DECISIONNEL

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville d'Ollioules

Le décret du 23/04/2007 instaure le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) comme unique instance de concertation, d'animation et d'évaluation de la politique partenariale en matière de prévention de la délinquance et de sécurité urbaine.

Composition :

Le conseil municipal d'Ollioules a fixé par délibération 08/01/4.2 du 28 janvier 2008 la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comme suit :

Présidé par le maire ou son représentant, le CLSPD comprend :

Membres de Droit :

- Monsieur le Préfet du Var ou son représentant
- Monsieur le Procureur de la République

Membres titulaires :

Monsieur l'adjoint au Maire en charge de la Sécurité

Collectivités territoriales :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant
-

Services de l'Etat désignés par le Préfet :

- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion sociale, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant
- Monsieur Directeur Académique ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,

Acteurs de la société civile :

- Monsieur le Directeur de la Société Littoral Cars
- Monsieur le Responsable de la sécurité du Réseau Mistral
- Bailleurs sociaux : Toulon Habitat Méditerranée, Erilia, OPAC Var habitat, Sud habitat, Proletazur, le logis familial varois, la phocéenne d'habitation, Terres sud habitat, Sagem.

Missions :

Le CLSPD d'Ollioules exerce l'ensemble des missions décrites dans le décret du 23 juillet 2007 et est plus particulièrement chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation du programme d'actions du présent Contrat Local de Sécurité.

Ses missions et les règles qui président à son fonctionnement sont décrites dans un règlement intérieur spécifique, annexé au présent document et validé par l'ensemble des membres lors de la présente séance de signature.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Ollioules est appelé à se réunir au minimum une fois par an sur convocation de son Président, après consultation des membres de droit.

Chaque séance donne lieu à un compte rendu diffusé à chacun des membres.

Le Conseil Restreint du CLSPD

Au regard du nombre important de participants désignés au sein de l'instance plénière du CLSPD et de la faible fréquence des réunions, cette instance est davantage appelée à jouer un rôle

d'assemblée plénière d'information et de définition des grands axes stratégiques plutôt que celui d'une instance à caractère opérationnel. Dans ces conditions, il convient de confier le pilotage en continu du Contrat Local de Sécurité à un « niveau exécutif » plus facilement mobilisable : le Conseil Restreint.

Composition :

Le Conseil Restreint se réunit de façon régulière sous la présidence de Monsieur le Maire ou de l'un de ses adjoints ou élus membres du CLSPD en présence de :

Monsieur le Maire ou son représentant,

Monsieur le Préfet ou son représentant,

Monsieur le Procureur de la République ou son représentant.

Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant,

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée ou son représentant.

Monsieur le directeur Académique ou son représentant,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,

Sont également associés :

Les élus

Le Directeur Général des Services

Les Chefs de service, notamment le chef de la Police Municipale

La responsable de la coordination de la politique de la ville

Le Conseil Restreint peut être ponctuellement élargi à toute personne dont le témoignage sera de nature à éclairer ou compléter la connaissance des sujets abordés et/ou à faciliter la prise de décision.

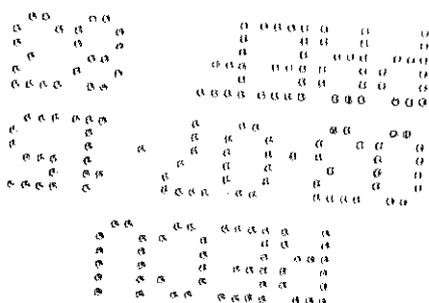
Missions :

Le Conseil Restreint constitue la cellule de suivi, d'animation et d'évaluation du Contrat Local de Sécurité. Il détermine les modalités pratiques des diagnostics, bilans et plans d'actions, arrête, suit et évalue les actions menées et décidées par le CLSPD.

En fonction des circonstances, le Conseil Restreint peut être sollicité pour connaître des difficultés particulières rencontrées par les professionnels associés à la « cellule de veille » et prendre toute décision de nature à faciliter la mise en œuvre de mesures appropriées.

Chaque réunion du Conseil Restreint donne lieu à un **relevé de décision exécutoire**.

Ses missions et les règles qui président à son fonctionnement sont intégrées au règlement intérieur du CLSPD, annexé au présent Contrat Local de Sécurité.



L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE NIVEAU OPERATIONNEL

Le rôle du coordonnateur du CLSPD

L'exécution du Contrat Local de Sécurité est confiée au coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, lequel est rattaché à la Direction Générale des Services et placé sous l'égide du Président du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les principales attributions confiées au coordonnateur du CLSPD sont les suivantes :

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de la politique municipale de prévention et de tranquillité publique, sous la responsabilité du Maire, Président du CLSPD.
- Veiller au bon fonctionnement des instances officielles et de celles instaurées par le CLS : le CLSPD et le Conseil Restreint, les commissions thématiques et la cellule de veille.
- Assurer la mise en œuvre et procéder à l'évaluation des actions de prévention et de sécurité inscrites au Contrat Local de Sécurité.
- Mobiliser les partenaires extérieurs et animer des réunions de travail autour des objectifs inscrits au CLS : services de l'Etat, Justice, bailleur social, transporteur public, entreprises publiques, associations, habitants etc ...

Mettre en synergie les services municipaux directement concernés par les stratégies territoriales de sécurité, sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général des services.

La cellule de veille

Les membres du CLSPD de la ville d'Ollioules se sont prononcés en faveur de la mise en place d'une « cellule de veille » qui se réunira tous les mardis pour apprécier le climat général sur la commune.

Une charte de déontologie formalise les modalités de fonctionnement de la cellule de veille, conduit par les membres du CLSPD, de façon à prendre en considération l'ensemble des contraintes que pose ce mode de collaboration :

- aspects juridiques (respect du secret professionnel, transmission et conservation des données),
- aspects pratiques (composition, animation, périodicité ...),
- aspects stratégiques (communication des travaux au CLSPD, lien avec d'autres instances locales ayant également à connaître des situations individuelles : collectif de travailleurs sociaux ...).

A l'occasion du traitement d'une question particulière, la cellule de veille pourra associer toute personne susceptible d'apporter un éclairage ou un témoignage de nature à faire évoluer favorablement la situation sur un ou plusieurs points porté(s) à l'ordre du jour de la séance.

La cellule de veille se réunit tous les mardis pour :

- apprécier le climat général sur la commune,
- s'assurer de la mise en œuvre effective du programme d'actions porté par le CLS et en rendre compte au CLSPD,
- aborder, en comité restreint, des situations individuelles et se prononcer sur les mesures à engager auprès des individus et/ou des familles en difficulté (accompagnement parental, médiation familiale ...) ou causant un trouble à la tranquillité publique (rappel à l'ordre, transaction).

LA COORDINATION POLICE NATIONALE / POLICE MUNICIPALE

La convention signée le 8 décembre 2014, organise le partage complémentaire des lieux d'interventions.

Les créneaux horaires de la police municipale sont les suivants :

- Les lundis, mardis et vendredis de 8h à 20h,
- Les mercredis et jeudis de 6h15 à 20h,
- Le samedi de 6h30 à 18h30,
- Une fois par semaine une soirée jusqu'à 2h sans exclusivité du samedi, au regard des événements particuliers se déroulant sur la commune.
- Du 1^{er} juillet au 31 août de 8h à 2h,
- Exceptionnellement le dimanche.

De plus, la coopération opérationnelle est renforcée grâce au partage d'informations.

Les présentes stratégies territoriales de sécurité se substituent au contrat local de sécurité arrivé à son terme.

POUR CONCLURE

Une baisse de la délinquance générale

Un nombre croissant de conflits de voisinages

Un constat mitigé de la violence dans les établissements scolaires

Un absentéisme scolaire en baisse grâce aux actions innovantes du collège les Eucalyptus

Des regroupements de jeunes majeurs sources d'insécurité dans les espaces publics

Les stratégies territoriales de sécurité ont vocation à :

Diminuer le sentiment d'insécurité

Favoriser le bien vivre ensemble

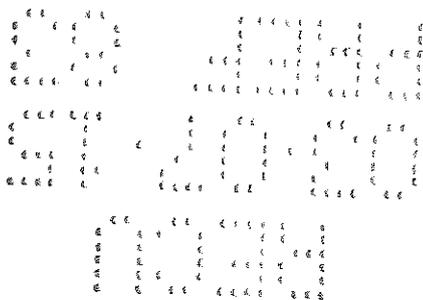


STS

DEPARTEMENT DU VAR VILLE D'OLLIOULES

LES OBJECTIFS GENERAUX

- Développer la prévention des mineurs et jeunes majeurs vulnérables
- Favoriser la Tranquillité publique
- Favoriser le bien vivre ensemble
- Prévention des violences intra familiales





STS

DEPARTEMENT DU VAR VILLE D'OLLIOULES

LE PLAN D' ACTIONS

Objectif 1 : La prévention des mineurs et des jeunes majeurs vulnérables

Action 1-1 La surveillance des abords des établissements scolaires

Action 1-2 La lutte contre l'absentéisme scolaire

Action 1-3 La prévention des conduites addictives et de la violence

Action 1-4 Favoriser la citoyenneté

Objectif 2 : Favoriser la tranquillité publique

Action 2-1 Les actions de prévention et de sécurité routière

Action 2-2 Les opérations ciblées de tranquillité publique

Action 2-3 La sécurisation des transports urbains

Action 2-4 La prévention des incendies

Action 2-5 La prévention des conflits de voisinage

Action 2-6 L'alternative aux poursuites

Action 2-7 Lutter contre la radicalisation

Objectif 3 : Favoriser le bien vivre ensemble

Action 3-1 Favoriser l'accès aux droits

Action 3-2 La lutte contre les regroupements

Action 3-3 Le maintien d'un cadre de vie agréable

Action 3-4 L'accompagnement des personnes âgées vulnérables

Objectif 4 : Prévention des violences intra familiales

Action 4-1 Favoriser le partenariat

Objectif 1 : La prévention des mineurs et des jeunes majeurs vulnérables

Action 1-1 La surveillance des abords des établissements scolaires
CONSTAT
Les abords des établissements scolaires sont identifiés comme étant exposés à des phénomènes de délinquance (conflits entre collégiens, ...)
CONTENU DE L'ACTION
<p>Il s'agit de maintenir le dispositif de présence préventive, dissuasive et sécurisante avec Des Guides écoles pour faire traverser les routes aux abords des écoles, la présence de la PM, la mise en place d'un Pédi bus pour accompagner les enfants à l'école à pieds encadrés par des parents bénévoles.</p> <p>Le pédibus permet de diminuer le nombre de véhicules présents aux abords des écoles source d'insécurité routière, et de pollution atmosphérique.</p> <p>Les guides écoles sont aussi des vecteurs de communication rapide en cas de conflits observés entre élèves et de médiation immédiate.</p>
PARTENAIRES
<p>Police municipale Association le « mille pieds » Services municipaux</p>
EVALUATIONS
<p>Nombre de fiches de signalements réalisées Nombre de présence de jours de présence de la police municipale Nombre d'inscrits au pédibus Nombre de poste de guides écoles</p>

Objectif 1 : La prévention des mineurs et des jeunes majeurs vulnérables

Action 1-2 La lutte contre l'absentéisme scolaire et la déscolarisation
CONSTAT
L'absentéisme scolaire est la première étape vers le décrochage scolaire total pouvant entraîner l'errance. Le mal être de cette situation peut être source de troubles à la tranquillité publique.
CONTENU DE L'ACTION
La mise en place d'une communication mensuelle des absences pourra permettre une réaction rapide des partenaires éducatifs. Le rappel à l'ordre dans le cadre de la Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique permet d'anticiper l'évolution d'un comportement délinquant par une intervention précoce, adapté à l'auteur. La prise en charge du mineur en absentéisme est une réponse individualisée qui sort du champ strictement scolaire pour prendre en compte l'intégralité de l'environnement du mineur. Le partenariat de tous les acteurs concernés renforce l'efficacité du suivi. Développement de l'aide à la parentalité.
PARTENAIRES
Police nationale Police municipale LVP CCAS Education Nationale Associations partenaires dans le cadre du REAP
EVALUATIONS
Nombre de situations examinées en CCTP Nombre de situations solutionnées Taux d'absentéisme scolaire Nombre d'actions d'aides à la parentalité

Objectif 1 : La prévention des mineurs et des jeunes majeurs vulnérables

<p>Action 1-3 La prévention des conduites addictives et de la violence</p>
<p>CONSTAT</p>
<p>Les acteurs de prévention et de la sécurité routière œuvrant sur la commune notent des consommations d'alcool et de stupéfiant récurrentes. La violence entre élève n'est pas manifeste mais l'agressivité de plus en plus notable en école élémentaire laisse craindre de futurs comportements violents.</p>
<p>CONTENU DE L'ACTION</p>
<p>Renforcer le rôle du CESC qui se veut le lieu où s'organise l'éducation citoyenne de l'élève. Action de prévention sur l'usage d'alcool et de drogues au volant lors de la semaine de la courtoisie au volant pour les 5^{èmes} Action de prévention sur l'usage d'alcool et de drogues au volant lors de la semaine de la sécurité routière sur les 3^{èmes} Formation des équipes de surveillance périscolaire à la médiation entre élève pour prévenir et régler les phénomènes de violences et d'agressivité. Actions de préventions des addictions informatiques, réseaux sociaux...</p>
<p>PARTENAIRES</p>
<p>Police nationale Police municipale Education nationale LVP Personnel de surveillance périscolaire BPDJG</p>
<p>EVALUATIONS</p>
<p>Nombre d'infractions relevées pour trafic de stupéfiants, usage et revente, consommation Nombre d'actions de préventions mises en place Nombre de faits de violences constatées au sein des établissements scolaires</p>

Objectif 2 : Favoriser la tranquillité publique

Action 2-1 Les actions de prévention et de sécurité routière
CONSTAT
<p>La sécurité routière est un enjeu essentiel visant toute les catégories de populations.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les jeunes, enfants et collégiens- Les seniors qui sont de plus en plus nombreux à conduire de plus en plus longtemps pour préserver leur mobilité et rester autonome- Les actifs
CONTENU DE L'ACTION
<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les enfants et les collégiens aux risques routiers en les faisant travailler sur des thèmes de sécurité routière durant l'année scolaire : les bons comportements à adopter dans la rue en tant que piéton, cycliste, passager d'un véhicule ou en deux roues. Actions de la GS au CM2, semaine de la courtoisie au volant pour les 5èmes et le CMJ, challenge inter collège, piste moto CRS...- Informer les seniors de l'évolution du code de la route mais aussi des risques liées à l'âge.- Mettre en place des radars pédagogiques pour une durée limitée sur des axes définis en cellule de veille afin de permettre aux automobilistes de prendre conscience de leur vitesse.- Mise en place de contrôles de vitesse réguliers.- Semaine de la sécurité routière mi novembre pour tous les publics.
PARTENAIRES
<p>CRS / MAE AGIR route Maison de la sécurité routière Police Nationale Police municipale ANPER CESG LVP</p>
EVALUATIONS
<p>Nombre d'actions mises en place Nombre de points radars pédagogiques Nombre de contrôles de vitesses, de verbalisations pour excès de vitesse Accidentologie</p>

Objectif 2 : Favoriser la tranquillité publique

Action 2-2 Les opérations ciblées de tranquillité publique
CONSTAT
Différents lieux ont été identifiés comme étant exposés à des phénomènes de délinquance. Le caractère diffus de la commune engendre une réelle difficulté de maillage de terrain pour les acteurs de la prévention et de la sécurité.
CONTENU DE L'ACTION
<ul style="list-style-type: none">- Opération Tranquillité Vacances Les Polices Nationale et Municipale poursuivront les "O.T.V." consistant à : <ul style="list-style-type: none">- recueillir les demandes personnalisées,- organiser les passages par rondes et patrouilles aux adresses à surveiller,- dresser le bilan des opérations menées selon une périodicité à définir (trimestrielle, semestrielle ou annuelle). De manière à garantir la complémentarité des forces de sécurité œuvrant sur le territoire, un échange d'informations croisées sera mis en place avec la Police Municipale d'Ollioules. Enfin, la responsabilisation des riverains sera recherchée à travers l'organisation de sessions d'information en direction des Présidents des CIL quant aux mesures de prudence auxquelles les habitants doivent eux-mêmes s'astreindre ; informations qu'ils seront ensuite chargés de relayer auprès des riverains à l'occasion de réunions périodiques. Ces réunions seront également l'occasion de diffuser la plaquette d'informations de la Police Nationale relative aux consignes de prudence à observer en cas d'absence du domicile. <ul style="list-style-type: none">- Soutien au dispositif de « participation citoyenne » qui consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat.
PARTENAIRES
Police Nationale Police Municipale
EVALUATIONS
Nombre d'OTV mis en place Nombre de cambriolages Nombre de dispositifs de « participation citoyenne »

Objectif 2 : Favoriser la tranquillité publique

Action 2-4 La prévention des incendies de feu de forêt
CONSTAT
<p>Les feux de forêt se déclarent dans une formation végétale, or, la ville d'Ollioules compte . les feux de forêt sont le plus souvent le fait d'imprudences.</p> <p>Les points sensibles de la commune sont : le massif du gros cerveau, la Castellane, le domaine du Croupatier, Darbousson, les côtes du plan, Terrebrune, Vallon Cros, la Courtine et le site de Châteauvallon.</p>
CONTENU DE L'ACTION
<p>Campagne de communication sur l'intérêt du débroussaillage, notamment autour des constructions et des voies de circulations.</p> <p>Respect de la réglementation feu arrêté préfectoral 16/052/2013.</p> <p>Equipements des massifs forestiers en moyens de défense, et limitation de la circulation en période estivale.</p> <p>Surveillance par le CCFF de façon à réagir rapidement en cas de départ de feu.</p> <p>Implication des présidents de CIL avec formation annuelle.</p> <p>Rappels à l'ordre en CCTP en cas de non respect de la réglementation.</p>
PARTENAIRES
<p>CCFF Comité de secteur feux de forêt</p> <p>SP</p> <p>ONF</p> <p>Ville</p>
EVALUATIONS
<p>Nombre d'incendie sur le territoire,</p> <p>Nombre de surveillance réalisé par les CCFF</p> <p>Nombre de participants à la formation annuelle de prévention incendie faite par les CCFF</p>

Objectif 2 : Favoriser la tranquillité publique

Action 2-5 La prévention des conflits de voisinage
CONSTAT
<p>La cellule de veille constate de plus en plus de conflits pour nuisances de voisinage. Ce type de faits a par ailleurs régulièrement nécessité l'intervention de la Police Municipale et de la LVP pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• des nuisances sonores liées à la promiscuité en centre ville et dans les zones pavillonnaires,• des conflits intergénérationnels en habitat social (intolérance vis-à-vis des jeunes),• des infractions aux règles de l'urbanisme essentiellement en zone résidentielle (problèmes de servitudes, de constructions illégales). <p>La police municipale a également été régulièrement mobilisée sur l'enlèvement de véhicules pour mise en fourrière.</p>
CONTENU DE L'ACTION
<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une coopération plus étroite entre les professionnels de première ligne <p>Rôle et apport des personnels des bailleurs sociaux (gardiens et CESF)</p> <p>Les bailleurs sociaux présents sur la commune (Toulon Habitat Méditerranée et Var Habitat) seront associés à la cellule de veille en tant que de besoin lorsque des troubles à l'ordre et la tranquillité publique seront observés sur le parc HLM. En réponse, les membres de la cellule de veille pourront organiser des visites « in situ » afin de définir les meilleures mesures à prendre en partenariat avec les forces de l'ordre et le dispositif de médiateurs sociaux.</p> <p>Rôle et apport des correspondants de nuit (LVP)</p> <p>Les correspondants de nuit intervenant sur la commune d'Ollioules assureront une triple fonction :</p> <ul style="list-style-type: none">• une fonction de veille sociale* : le déploiement sur le terrain des correspondants de nuit (présents du lundi au samedi) sera organisé de manière à privilégier leur présence sur les secteurs les plus sensibles et/ou soumis à des tensions particulières (secteurs identifiés par les correspondants de nuit eux-mêmes ou sur indication des autres membres de la cellule de veille). De manière hebdomadaire, un représentant de l'équipe participera à la cellule de veille en vue de :<ul style="list-style-type: none">▪ rendre compte de l'activité du service sur la période écoulée,▪ alerter les partenaires de situations repérées nécessitant une intervention particulière,▪ planifier la présence de l'équipe sur les différents secteurs de la ville considérés comme prioritaires.- une fonction de médiation : sur sollicitation directe des habitants, des bailleurs sociaux ou des partenaires institutionnels, l'équipe engagera un travail de médiation visant à rétablir la

pacification des relations et susciter le mieux vivre ensemble.

- une fonction de veille technique : des fiches de liaisons faisant état des dysfonctionnements techniques, de la présence de véhicules épaves, des dégradations de biens publics...seront adressées à la commune et aux bailleurs sociaux. Ces signalements ont pour objet d'alerter et susciter la réactivité des services destinataires en vue de préserver le cadre de vie et de lutter contre le syndrome de la « vitre brisée ».

* Selon les situations, l'articulation sera recherchée avec les partenaires réguliers de la LVP : UTS, CCAS, travailleurs sociaux des bailleurs sociaux, organismes de tutelle, l'équipe de Prévention Spécialisée et le Point Jeunes.

Rôle et apport de la police municipale (enlèvement des véhicules)

Poursuivre les opérations d'enlèvement des véhicules en stationnement prolongé et des véhicules épaves conduites par la Police municipale :

- sur le domaine public,
- sur le domaine privé sur réquisition des syndics de copropriété et des bailleurs sociaux.

Rôle et apport de la police nationale (regroupement de jeunes, nuisances sonores)

Les lieux de rassemblement et de regroupement réguliers de jeunes entraînant des nuisances seront répertoriés sur un tableau de bord alimenté et régulièrement mis à jour sur la base des doléances recueillies. Ces lieux feront l'objet d'une surveillance accrue par rondes et patrouilles des effectifs de la Police Nationale, surveillance organisée en coordination avec les temps de présence des autres acteurs de la prévention et de la sécurité (Police Municipale, LVP).

Les agents de la police municipale seront formés à l'utilisation d'un sonomètre.

- **Recours plus systématique aux nouvelles prérogatives du Maire en cas de troubles anormaux du voisinage récurrents**

Procédure de rappel à l'ordre en Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique

PARTENAIRES

Police Nationale
Police Municipale
Bailleurs sociaux
LVP
Cellule de veille

EVALUATIONS

Nombre de conflits de voisinages observés en cellule de veille
Nombre de rappel à l'ordre pour conflits de voisinages

Objectif 2 : Favoriser la tranquillité publique

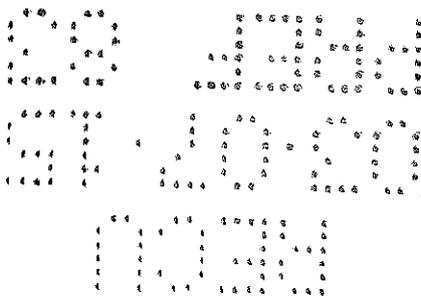
Action 2-6 L'alternative aux poursuites
CONSTAT
<p>La justice a mis en place des mesures alternatives aux poursuites ou à l'incarcération : TIG réparation pénale.</p> <p>La sanction est réalisée au profit de la société.</p> <p>La PJJ oriente des mineurs pour l'exécution de mesures de réparation afin de les responsabiliser.</p> <p>Eviter la récidive des personnes ayant un TIG ou ayant commis des infractions permettant la mise en œuvre d'une transaction.</p>
CONTENU DE L'ACTION
<p>Accueil des personnes condamnées pour qu'elles puissent exécuter leur peine en milieu ouvert.</p> <p>7 postes sont ouverts dans les services de la ville en fonction des profils :</p> <p>Chemins, débroussaillage.</p> <p>Espaces verts.</p> <p>Bâtiments : petite maçonnerie, peintures.</p> <p>Garage.</p> <p>Ménage.</p> <p>Restaurant scolaire.</p> <p>Poste administratif.</p> <p>Accueil des mesures d'alternatives aux poursuites proposées aux mineurs.</p> <p>Dans le cadre de la transaction instaurée par la loi du 5/03/2007, la ville s'engage à disposer d'un large panel de mesures de travaux non rémunérés.</p>
PARTENAIRES
<p>Services de la Mairie</p> <p>SPIP</p> <p>PJJ</p> <p>CCTP</p> <p>LVP</p>
EVALUATIONS
<p>Nombre de TIG accueillis</p> <p>Nombre de TNR acceptés par le Parquet, acceptés par le contrevenant, accueillis</p> <p>Nombre de chantiers jeunes</p> <p>Nombre de mesures alternatives aux poursuites</p>

Objectif 2 : Favoriser la tranquillité publique

Action 2-7 Lutter contre la radicalisation
CONSTAT
La radicalisation est un changement de comportement rapide qui peut conduire au rejet de la loi et à la violence. Est radical un discours qui mène un jeune à sa propre destruction ou à la destruction des autres au nom de Dieu.
CONTENU DE L'ACTION
<p>Prévenir l'embrigadement par le signalement d'un processus de radicalisation en remplissant le formulaire dédié sur le site Internet du ministère de l'intérieur ou en appelant le numéro vert 0800 00 56 96.</p> <p>Le public est le plus souvent jeune parfois mineur.</p> <p>Les premiers signes qui peuvent alerter sur un radicalisme djihadiste :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ils se méfient des anciens amis qu'ils considèrent comme « impurs »- Ils rejettent des membres de leur famille- Ils changent brutalement leurs habitudes alimentaires- Ils abandonnent l'école ou la formation professionnelle- Ils arrêtent d'écouter de la musique car elle les détourne de leur mission- Ils ne regardent plus la TV et ne vont plus au cinéma car on y voit des images qui leur sont interdites- Ils arrêtent les activités sportives parce qu'elles sont mixtes- Ils changent leurs tenues vestimentaires notamment les filles, avec des vêtements qui cachent le corps- Ils fréquentent assidûment des sites et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémistes
PARTENAIRES
Police nationale Police municipale Accueils municipaux avec files actives (BME, service scolaire, CCAS, service des sports) LVP
EVALUATIONS
Nombre de signalements réalisés.

Objectif 3 : Favoriser le bien vivre ensemble

Action 3-1 Favoriser l'accès aux droits
CONSTAT
La multiplication des conflits de voisinage, des conflits intra familiaux, la complexité du droit démontrent la nécessité de clarifier et de faciliter l'accès aux droits et aux obligations.
CONTENU DE L'ACTION
Les permanences d'accès aux droits permettent d'apporter une réponse juridique aux besoins des administrés. Les médiateurs de nuit permettent de régler les petits conflits, de maintenir le lien social et d'orienter les usagers vers les partenaires institutionnels.
PARTENAIRES
CDAD LVP Cellule de veille
EVALUATIONS
Nombre de permanences réalisées, Nombre d'usagers bénéficiaires,



Objectif 3 : Favoriser le bien vivre ensemble

Action 3-2 La lutte contre les regroupements
CONSTAT
Les regroupements de mineurs et de jeunes majeurs participent du sentiment d'insécurité vis-à-vis de la population, Participent du glissement vers la délinquance des mineurs, de comportements à risques....
CONTENU DE L'ACTION
Assurer la sécurisation des espaces publics : <ul style="list-style-type: none">- Fermeture des parcs publics à 18h sur la période hivernale, à 20h sur la période d'été.- Assurer le service des correspondants de nuit en soirée.- Autorisation donnée aux forces de l'ordre de pénétrer à tout moment dans les parties communes des logements sociaux et dans certaines résidences et dans les parcs de la ville en dehors des heures d'ouverture.- Sur certains secteurs à risques, des arrêtés anti regroupements, ou interdisant la consommation d'alcool sont pris, Rappel à l'ordre en cas de regroupements sur des lieux interdits.
PARTENAIRES
Police nationale Police municipale Ligue varoise de Prévention Ville d'Ollioules
EVALUATIONS
Nombre de regroupements portés à connaissance de la cellule de veille Nombre de rappels à l'ordre pour regroupements Nombre de passages de la LVP Nombre de rapports ou de PV de la police nationale et municipale

Objectif 3 : Favoriser le bien vivre ensemble

Action 3-3 Le maintien d'un cadre de vie agréable
CONSTAT
<p>Le sentiment d'insécurité peut être nourri par de nombreuses atteintes à l'environnement sous la forme de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dépôt sauvage d'ordures, encombrants, gravats...- Tags et affichage sauvage- Incivisme des propriétaires d'animaux et présence d'animaux errants
CONTENU DE L'ACTION
<ul style="list-style-type: none">- Lutte contre les tags en procédant à l'enlèvement rapide des tags perpétrés sur le mobilier urbain ou des murs privés (convention autorisant la mairie à procéder au recouvrement du tag)- Sensibiliser la population au respect de l'environnement quant aux dépôts sauvages et faire procéder à l'enlèvement rapide afin de ne pas encourager d'autres dépôts- Mener une politique de répression face aux déjections canines tout en offrant aux administrés la mise à disposition de distributeurs de sacs gratuits.- Enlèvement des épaves et véhicules en stationnement abusifs.- Rappels à l'ordre en CCTP
PARTENAIRES
Police municipale Police nationale Cellule de veille CIL
EVALUATIONS
Nombre de Tags enlevés Nombre de PV pour tags Nombre de dépôts sauvages recensés Nombre de PV pour dépôts sauvages Nombre de PV pour déjections canines

Objectif 3 : Favoriser le bien vivre ensemble

Action 3-4 L'accompagnement des personnes âgées et handicapées vulnérables

CONSTAT

Un certain nombre de seniors occupants des habitations éloignées du centre ville se trouvent en situation d'isolement et ne sont pas connus des services sociaux,

CONTENU DE L'ACTION

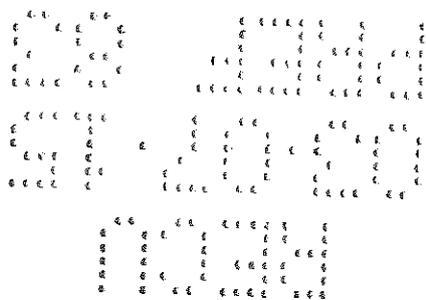
Favoriser les déplacements pour rompre l'isolement par la réalisation du PAVE
Renforcer la communication en direction des seniors pour améliorer la lisibilité de l'offre sur la commune (numéros utiles, programmes culturels et sportifs spécifiques)
Réaliser des campagnes de prévention concernant la sécurité à la maison, sur la route, ...
Encourager les aides à domicile permettant de rompre l'isolement des personnes âgées et favoriser un maintien à domicile

PARTENAIRES

CCAS
Police municipale
Police nationale
LVP
Associations partenaires

EVALUATIONS

Nombre et diversité des professionnels de terrain participant à l'identification des personnes âgées vulnérables
Nombre de personnes âgées et/ou vulnérables inscrites sur la liste canicule du CCAS
Nombre d'inscrits aux activités seniors permettant de créer un lien social



Fait le _____ à Ollioules,

Signatures :

Monsieur Le Président du CLSPD d'Ollioules, Maire d'Ollioules, Robert BENEVENTI

Monsieur le Préfet, Pierre SOUBELET

Monsieur le Procureur de la République, Xavier TARABEUX

Monsieur le Directeur Académique, Olivier MILLANGUE

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Marc GIRAUD

Monsieur le Président du Conseil Régional, Michel VAUZELLE

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération T. P. M, Hubert FALCO

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération T. P. M, Hubert FALCO

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération T. P. M, Hubert FALCO



STS	DEPARTEMENT DU VAR VILLE D'OLLIOULES
	ANNEXES

